

**UCL**

Université  
catholique  
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)  
Ecole des Sciences Politiques et Sociales (PSAD)

# La crise de l'accueil des migrants de 2015

## Un problème politique en construction mis à l'agenda politique belge

Mémoire réalisé par  
**Fabrice Mporana**

Promoteur  
**Professeure Elena Aoun**

Année académique 2017-2018  
**Master 60 en Sciences politiques/Administration publique**



## **REMERCIEMENTS**

---

*Je tiens à remercier tout particulièrement ma promotrice, professeure Elena Aoun, d'avoir accepté de prendre la direction de ce travail, et pour ses remarques et sa disponibilité durant toute la rédaction de ce travail. Je remercie aussi le service de soutien pédagogique de l'UCL-Mons qui n'a pas cessé de m'encourager pour arriver au terme de ce mémoire.*

*Je suis également très reconnaissant envers ces politiques qui m'ont consacré du temps et qui m'ont ouvert la porte de leur bureau et répondu à mes questions.*

*Je remercie vivement Yves, Elisaveta et Élodie, de m'avoir conseillé, encouragé et d'avoir consacré leur temps et leur énergie dans la correction et la relecture de ce travail.*

## **RÉSUMÉ**

---

Notre recherche s'inscrit dans une démarche qualitative et dans le champ de la sociologie de l'action publique.

Nous avons analysé les discours politiques face à la crise de l'accueil des migrants en 2015 sur notre territoire et plus particulièrement sur sa mise à l'agenda.

Pour ce faire, nous nous sommes d'abord référés aux théories de sciences politiques et de la sociologie de l'action publique au travers d'auteurs tels que HASSENTEUFEL, LASCOUMES et LE GALÈS.

Ensuite, nous avons interrogé les politiques et plus précisément les francophones sur ce qu'ils pensent de la crise de l'accueil en 2015.

Au terme de notre recherche, nous avons observé que les discours sont controversés en fonction des lignes politiques suivies soit par la majorité ou l'opposition. La mise à l'agenda politique dépend donc la ligne directrice des partis au pouvoir.

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

<b>I. INTRODUCTION</b> .....	7
<b>II. CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE</b> .....	9
<b>1. Politique d’immigration en Belgique</b> .....	9
<b>2. Crise de l’accueil en 2015</b> .....	10
<b>3. Politique générale d’accueil en Belgique</b> .....	11
3.1. <u>La notion d’étranger</u> .....	11
3.2. <u>La mise en route de l’Agenda public belge en matière d’immigration</u> .....	12
3.3. <u>Le cadre juridique (Loi sur l’accès au territoire, le séjour, l’établissement et l’éloignement des étrangers, 1980)</u> .....	13
3.4. <u>Les structures d’accueil</u> .....	14
3.5. <u>Les partenaires d’accueil</u> .....	15
3.5.1. <i>Les Centres de la Croix-Rouge (CROIX-ROUGE, 2017)</i> .....	15
3.5.2. <i>Les ILA (Initiative Locale d’Accueil)</i> .....	16
3.5.3. <i>Le CIRÉ (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers) et le Vluchtelingenwerk Vlaanderen</i> .....	17
3.5.4. <i>Les Mutualités socialistes</i> .....	17
3.5.5. <i>Le SAMU SOCIAL</i> .....	17
3.5.6. <i>Caritas International</i> .....	18
3.5.7. <i>Sociétés privées (CIRÉ, 2015)</i> .....	18
3.5.8. <i>Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)</i> .....	19
3.5.9. <i>Le Service des Tutelles (SPF Justice, 2017)</i> .....	19
3.6. <u>Conclusion partielle</u> .....	19
<b>III. CADRE THÉORIQUE</b> .....	21
<b>1. Les politiques publiques</b> .....	21
<b>2. La société civile</b> .....	22
<b>3. Mise à l’agenda politique</b> .....	22
<b>IV. OBJECTIFS DE RECHERCHE</b> .....	25
<b>V. MÉTHODOLOGIE</b> .....	27

1. <u>Élément contextuel</u> .....	27
2. <u>Dispositif de collecte des données</u> .....	28
3. <u>Choix de collecte des données</u> .....	29
4. <u>Traitement des données</u> .....	29
<b>VI. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS</b> .....	31
1. <u>Événement</u> .....	31
2. <u>Valeurs</u> .....	34
3. <u>Intérêt</u> .....	36
4. <u>Crise</u> .....	39
5. <u>Contexte situationnel</u> .....	42
6. <u>Évaluation</u> .....	43
7. <u>Responsabilité</u> .....	45
8. <u>Conclusions partielles</u> .....	47
<b>VII. DISCUSSION</b> .....	51
<b>VIII. CONCLUSION</b> .....	55
<b>IX. BIBLIOGRAPHIE</b> .....	57

## I. INTRODUCTION

---

L'année 2015 aura été un point marquant en matière d'accueil des migrants en Europe en général, et en Belgique en particulier. Avec les troubles récurrents dans les pays du Moyen-Orient, exacerbés par la guerre en Syrie et en Irak, plusieurs milliers de personnes ont dû quitter leur pays.

Les migrants ont emprunté la route des Balkans, via la Turquie et la Grèce. Face à cet exode, l'Union européenne n'a eu d'autres choix que de réagir au travers de nouvelles stratégies, de plans de relocalisation ou encore, très récemment, par des accords entre la Turquie et l'UE. Ces mesures ont parfois été décriées par les États membres, et l'Europe qui n'a pas hésité à lever un principe fondateur sur lequel repose l'espace Schengen : la libre circulation des personnes sur le continent (Traité d'Amsterdam, 1997). En tant qu'État membre de l'Union européenne, la Belgique n'a pas été épargnée par le flux migratoire. En 2015, plus de 35 000 demandes d'asile ont été enregistrées, un taux double en comparaison de l'année précédente.

Suite à une forte médiatisation, la crise des migrants est devenue dès lors un sujet d'attention et de controverses ainsi que de prises de positions manifestant la gravité et l'ampleur de la crise en Europe. Cette crise se caractérise de plus par une forte médiatisation qui joue un rôle primordial dans la définition du problème et du modèle de la mise à l'agenda politique.

Dans ce contexte, nous avons souhaité axer notre travail sur la variabilité des discours politiques face à la crise de l'accueil en 2015 et ainsi tâcher de comprendre les raisons qui ont poussé les politiques de l'époque à la mettre à leur agenda. Nous voulons ainsi explorer ce problème public particulier qu'est la crise de l'accueil des migrants et questionner des représentants de familles politiques sur la politique d'accueil en Belgique.

Ainsi, notre question de recherche s'est centrée sur la gestion de ces flux par les acteurs politiques et leur volonté ou non de s'atteler à trouver des solutions pour pallier le

problème de l'afflux de nouveaux arrivants et de sa conséquence directe : le manque de places d'accueil qui a forcé certaines personnes à dormir dans le parc Maximilien à Bruxelles.

Afin de répondre à nos questionnement, nous avons d'abord souhaité contextualiser la problématique en retraçant dans les grandes lignes la politique d'immigration en Belgique ainsi que les structures existantes dans le contexte migratoire actuel.

La seconde partie, plus théorique s'ancrera dans le champ de la sociologie de l'action publique et s'attardera sur la mise à l'agenda de ce problème public. Cela nous permettra de cibler les éléments qui font qu'un problème se retrouve ou non à l'agenda politique.

Riche de ces apports, la troisième partie détaillera nos objectifs de recherche.

La quatrième partie se centrera sur l'aspect pratique de notre travail et précisera notre méthodologie. Nous souhaitons interroger directement les acteurs eux-mêmes, concernant les représentations des différentes familles politiques belges.

La suite du travail portera davantage sur la présentation des résultats issus de nos rencontres avec les professionnels. Nous enchaînerons ensuite sur la confrontation de nos résultats avec la théorie nous permettant ainsi de répondre à nos objectifs de recherche.

Enfin, ce travail se clôturera par les conclusions générales que nous avons tirées de ce travail de recherche. Nous en présenterons également les limites et les perspectives.

## II. CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

---

### 1. Politique d'immigration en Belgique

Dans le cadre de ce travail, il nous semble pertinent de contextualiser la politique d'accueil dans la politique d'immigration en général.

Comme l'analysent BOUSETTA, LAFLEUR ET MARTINIELLO (2016, pp. 28-31), la politique d'immigration se joue sur deux versants : la régulation de l'admission sur le territoire et au séjour et l'intégration au sein de la société de destination. Comme partout dans l'Union européenne, est prônée l'approche de la politique utilitariste afin de limiter l'accès au territoire aux seuls migrants jugés productifs. Le sujet de l'immigration a toujours été un objet de discussion que ce soit en vue d'élections ou au sortir de crises politiques.

La plus grande fermeté en matière d'étrangers et le principe de conditionnalité dans les politiques d'immigration et d'intégration sont les conséquences directes des discours stigmatisants sur le coût de l'immigration. C'est une thématique récurrente dans l'univers médiaticopolitique après la crise économique de 2008.

Parallèlement, il existe de plus en plus de mesures qui visent à favoriser l'intégration des personnes étrangères. Nous pouvons citer deux exemples : la réforme du Code de la nationalité en 2012, auparavant perçu comme facteur d'intégration et dont l'intégration est maintenant un prérequis à l'acquisition de la nationalité (BOUSETTA *et al.*, 2016). Cela prouve la volonté de restreindre, voire de neutraliser les effets migratoires.

Un autre exemple est la mise en place d'un parcours d'intégration à Bruxelles et en Wallonie (les BAPA dans la région bruxelloise et les CRI en Wallonie alors que la Flandre propose un « Inburgering » (contrat d'intégration civique) depuis plus de dix ans, ce qui avait soulevé de grandes critiques dans la classe politique francophone.

La politique belge d'immigration consiste avant tout à maximiser l'utilité économique des nouveaux arrivants (BOUSETTA *et Al.*, 2016). Cela a durci les conditions d'accès au

territoire. On peut dès lors affirmer que la politique d'intégration est subordonnée à la volonté d'un meilleur contrôle de l'accès au territoire.

## **2. Crise de l'accueil en 2015**

L'année 2015 aura été un point marquant en matière d'accueil des migrants en Europe en général, et en Belgique en particulier. Avec les troubles récurrents dans les pays du Moyen-Orient, exacerbés par la guerre en Syrie et en Irak, plusieurs milliers de personnes ont dû quitter leur pays.

Les migrants ont emprunté la route des Balkans, via la Turquie et la Grèce. Face à cet exode, l'Union européenne n'a eu d'autres choix que de réagir au travers de nouvelles stratégies, de plans de relocalisation ou encore, très récemment, par des accords entre la Turquie et l'UE. Ces mesures ont parfois été décriées par les États membres, et l'Europe n'a pas hésité à lever un principe fondateur sur lequel repose l'espace Schengen : la libre circulation des personnes sur le continent (Traité d'Amsterdam, 1997). Cette problématique reste toujours d'actualité, puisque la Turquie, jusque-là utilisée comme un bouclier par l'UE, menace d'ouvrir ses portes aux migrants, si la Grèce refuse de lui remettre les militaires présumés putschistes qui s'y sont réfugiés. Actuellement, la Turquie joue un rôle essentiel dans le cadre de l'endiguement des flux de migrants vers des pays comme l'Allemagne, la France ou la Belgique. Mais les accords signés entre la Turquie et l'UE (Déclaration UE-Turquie, 18 mars 2016), assortis d'une enveloppe de 3 milliards d'euros, restent fragiles eu égard aux incessantes tergiversations d'Ankara. En effet, régulièrement secouée ces dernières années par des séries d'attentats, la Turquie baigne dans une instabilité presque chronique. Les dirigeants turcs ne manquent pas d'arguments pour fustiger l'UE de protéger et d'entretenir une partie de ceux qui sont opposés à Erdogan. En d'autres termes, l'accalmie ressentie par les pays européens dans l'afflux de migrants est loin d'être définitive. Pendant ce temps, les différentes voies d'entrée en Europe pour les migrants venant d'Afrique restent ouvertes. En effet, le désordre social qui règne en Lybie favorise depuis quelques années un immense trafic d'êtres humains.

Pour nous faire une idée de l'ampleur de cet exode, un graphique de FRONTEX<sup>1</sup> montre l'évolution de l'afflux de migrants sur 7 mois seulement, entre janvier et juillet 2015.

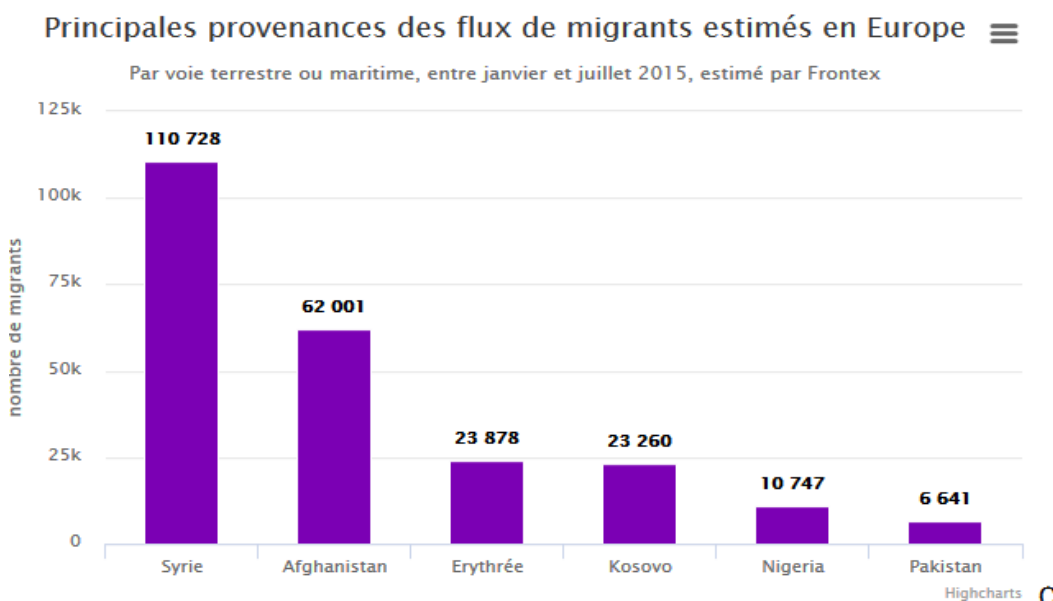


Figure 1 : provenances des flux de migrants en Europe, 2015, FRONTEX

Par ce graphique, nous pouvons constater que la majorité des personnes entrées sur le sol européen vient de Syrie suivie par les Afghans.

### **3. Politique générale d'accueil en Belgique**

#### **3.1. La notion d'étranger**

Pour parler de la politique d'immigration en Belgique, il faut remonter le temps et voir les textes fondateurs en cette matière. Au XIX<sup>e</sup> siècle, un sentiment d'appartenance à une « communauté de destin » est présent chez les Belges (HULLEBROECK, SANT'ANGELO, 2004). Ce sentiment explique les réactions et comportements xénophobes à l'encontre de nombreux étrangers qui sont présents sur le sol du royaume dès les premiers jours de l'existence du pays. Certes, le sentiment nationaliste (HULLEBROECK, SANT'ANGELO, 2004) tel qu'on le connaît

---

1 FRONTEX (European Boarder and Coast Guard Agency) 2015. Transcrit par France Culture : Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile en Europe 1/3 : les chiffres et les mots, <https://www.franceculture.fr/geopolitique/migrants-refugies-demandeurs-d-asile-en-europe-13-les-chiffres-et-les-mots> (consulté en ligne le 30/01/2017).

aujourd'hui n'est pas encore présent, mais la présence d'étrangers est déjà assez importante (HULLEBROECK, SANT'ANGELO, 2004, p. 129) dans le fonctionnement de l'État, même au sein de l'armée. C'est ainsi qu'en décembre 1830, le gouvernement en place vote un décret qui ne sera jamais appliqué qui octroie la citoyenneté belge « à tous ceux qui ont participé à la Révolution » (HULLEBROECK, SANT'ANGELO, 2004, p. 128). Il faudra attendre jusqu'en 1921 pour assister à l'instauration d'un « régime spécial pour les étrangers ». Dorénavant, tous les nouveaux arrivants sont inscrits dans un même registre dans leur commune de résidence. Cette inscription-identification de l'étranger a pour base légale deux décrets en vigueur depuis la période française, qui « prévoient l'utilisation et le contrôle du passeport » (Décrets du 23 messidor an III et du 28 vendémiaire an VI).

Cependant, il faut retenir que c'est seulement à partir de 1900 (*cf.* Loi du 30 décembre 1900), que la tenue des registres de population dans les administrations communales a été instaurée, avec l'utilisation des différents formulaires que nous connaissons encore aujourd'hui (HULLEBROECK, SANT'ANGELO, 2004). Ce système permet ainsi de contrôler avec une plus grande rigueur les mouvements de la population, de l'intérieur mais aussi vers l'extérieur.

Parallèlement, il faut aussi signaler que depuis le 12/02/1897, une loi dite « Loi sur les étrangers » règle les questions « d'expulsion et d'extradition des personnes troublant la tranquillité publique ». En définitive, dès sa naissance, le royaume était largement conscient du fait qu'il fallait rapidement faire la différence entre Belges et étrangers comme dans tout État-Nation moderne. Ainsi, l'article 128 de la Constitution belge stipule que « tout étranger qui se trouve sur le territoire de la Belgique, jouit de la protection accordée aux personnes et aux biens, sauf les exceptions établies par la loi » (HULLEBROECK, SANT'ANGELO, 2004, p. 130).

### 3.2. La mise en route de l'agenda public belge en matière d'immigration

La notion d'agenda renvoie à « l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement, sous quelque forme que ce soit, de la part des autorités publiques et donc qui est susceptible de faire l'objet d'une ou plusieurs décisions » (HASSENTEUFEL, 2010).

En d'autres termes, on pense ici à la prévision et à la planification des grands projets de développement d'un pays. Cette action est d'autant plus nécessaire qu'elle permet

d'anticiper des difficultés et des crises qui auraient pu avoir des conséquences incontestables sur la vie de la Nation. Cette définition tourne autour de la notion clé d'action publique. Mais qu'est-ce que l'action publique ? Pierre LASCOUMES et Patrick LE GALÈS (2012, p. 27) citent John DEWEY (1915) : « L'action publique est une proposition expérimentale de transformation du social et non un commandement. »

Cela suppose une analyse approfondie de la faisabilité des projets identifiés, ainsi que la pertinence des bases de sa conception. Toutes les sociétés démocratiquement organisées se développent aujourd'hui sur cette méthodologie dont les fondements se trouvent aux USA (LASCOUMES et LE GALÈS, 2012).

Vu sous cet angle d'analyse, comment la politique belge en matière d'immigration est-elle organisée ?

### 3.3. Le cadre juridique (Loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, 1980)

Avant tout, il faut retenir que c'est en 1980 que la première loi<sup>2</sup> sur le séjour, l'établissement et l'éloignement a vu le jour. Cette loi consiste en une volonté politique d'asseoir une base en matière d'accueil des migrants sur le territoire du Royaume. Depuis lors, cette loi n'a cessé d'être réaménagée et adaptée, mais elle demeure le socle et la référence des questions liées à l'immigration en Belgique. C'est à partir de cette date que la demande d'asile est devenue véritablement obligatoire pour tout étranger qui veut s'établir en Belgique, en dehors du regroupement familial ou du permis de travail. Du fait de la suppression de la possibilité d'immigration par le travail, les migrants n'ont d'autre choix que de demander l'asile. D'où l'engagement des politiques belges d'organiser la matière de l'immigration. Cette organisation, si elle se veut crédible, doit nécessairement passer par la mise sur pied de structures d'accueil fiables.

---

2 Le Parlement a voté la loi du 15 décembre 1980, (M.B. 31/12/80), considérée aujourd'hui comme la base du statut des étrangers. Il faut préciser qu'elle (n') a trait (qu')au statut administratif de l'étranger. Ses mérites sont multiples : ensemble coordonné et relativement cohérent contenant des dispositions relatives aux diverses situations envisageables (accès, séjour, établissement, éloignement ; étranger C.E.E., hors C.E.E. ; étudiants, réfugiés politiques), aux garanties à respecter (motivation et notification des décisions, voies de recours administratives et judiciaires) et donc aux droits et obligations des parties concernées (l'étranger et l'administration). Cette loi de 1980 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1981 a fait l'objet d'un arrêté royal d'exécution daté du 8 octobre 1981 (M.B. 27/10/81).

### 3.4. Les structures d'accueil

Sur la base de la loi du 15 décembre 1980, il existe différentes structures d'accueil pour les demandeurs d'asile en Belgique. Celles-ci sont étatiques ou associatives, mais leur organisation relève de l'organisme fédéral Fedasil.

Jusqu'en janvier 2001, le gouvernement fédéral belge accordait une aide financière à chaque demandeur d'asile. Désormais, cette aide financière est remplacée par une aide octroyée sous une forme matérielle. Il s'agit d'un changement substantiel dans la gestion des migrants sur le sol belge. L'une des conséquences de cette nouvelle politique sera la baisse drastique du nombre de demandeurs d'asile. Ainsi, afin de mieux organiser l'accueil des demandeurs d'asile, le gouvernement fédéral décide en février 2001 de créer « l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile » (FEDASIL, 2017). Il faudra attendre mai 2002 pour voir cette agence fonctionner effectivement sous le nom de « FEDASIL ».

FEDASIL octroie une aide matérielle aux demandeurs d'asile et organise, directement ou avec ses partenaires, un accueil et un accompagnement qui se veut de qualité (FEDASIL, 2017).

FEDASIL se trouve aussi à la base de la conception, de la préparation et de l'exécution de la politique d'accueil des demandeurs d'asile en Belgique. En tant qu'organe suprême de l'asile, il coordonne également les programmes de retours volontaires. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de mineurs étrangers non accompagnés (MENA), enregistrés, FEDASIL veille sur leurs mouvements, organise leur observation et les oriente vers les structures les mieux adaptées à leur accueil (FEDASIL, 2017).

La priorité est la prise en charge de toutes les demandes d'asile et de leur gestion efficace. FEDASIL est habilité à appréhender toutes les difficultés découlant des flux migratoires, et est chargé de contrer les épreuves (FEDASIL, 2017). C'est justement sur cette dernière remarque que nous allons revenir dans un prochain volet, puisque nous nous intéresserons aux débordements et aux blocages systématiques de FEDASIL lors de la crise de l'accueil de 2015.

FEDASIL dispose de ses propres centres d'accueil dits Centres fédéraux. Ceux-ci sont des centres ouverts ; les résidents peuvent entrer et sortir librement des centres. Ce sont d'anciens bâtiments, comme des casernes ou des écoles, qui ont été aménagés pour la vie en communauté. Les bâtiments peuvent aussi être des logements préfabriqués. Les centres sont situés sur l'ensemble du territoire belge, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Leur capacité d'accueil varie entre 75 et 850 places (FEDASIL, 2017).

Le centre d'accueil se charge de l'hébergement, de l'alimentation, des soins médicaux et de l'accompagnement social des demandeurs d'asile.

### 3.5. Les partenaires d'accueil

Si FEDASIL est l'organe fédéral de gestion des questions migratoires en Belgique, il n'empêche qu'il existe aussi parallèlement d'autres structures dont il chapeaute les actions. Celle-ci sont publiques, parapubliques et même associatives (FEDASIL, 2017).

#### 3.5.1. Les Centres de la Croix-Rouge (CROIX-ROUGE, 2017)

La Croix-Rouge de Belgique est un partenaire de poids de FEDASIL dans la gestion du flux migratoire dans le royaume. Depuis 1989, l'État fédéral a octroyé un mandat à cette organisation humanitaire pour jouer un rôle de partenaire dans l'accueil des demandeurs d'asile. Aujourd'hui, pour pallier le manque de places dans les structures FEDASIL, l'action de la Croix-Rouge est incontournable dans le domaine de l'immigration en Belgique, rien qu'à voir les chiffres fournis. En effet : « Les 18 centres d'accueil gérés par la Croix-Rouge offrent plus de 4000 places, soit 20 % du réseau d'accueil des demandeurs d'asile. » (CROIX-ROUGE, 2015).

Par le graphique ci-après, nous pouvons observer qu'il existe aujourd'hui 20 centres d'accueil à travers la Belgique.



Figure 2 Répartition des centres d'accueil en Belgique, 2015<sup>3</sup>

La Croix-Rouge de Belgique, avec ce chiffre, apparaît comme l'un des partenaires principaux de FEDASIL. Il faut aussi noter que, depuis 2008, cette organisation a mis en place un plan d'accueil d'urgence pour résorber dans une certaine mesure le flux constaté sur le front de l'immigration en Belgique. C'est dans cette même visée qu'elle a ouvert trois centres à Bierset, Bastogne et Gembloux, qui étaient des anciennes casernes (CROIX-ROUGE, 2017). En 2015 (CROIX-ROUGE, 2015), la crise de l'accueil pousse la Croix-Rouge à agrandir ses capacités d'accueil, portant celles-ci à un total de 9300 places. Ainsi, en 6 mois, 6000 places ont été créées.

### 3.5.2. Les ILA (*Initiatives Locales d'Accueil*)

<sup>3</sup> [https://www.rtbf.be/info/dossier/drames-de-la-migration-les-candidats-refugies-meurent-aux-portes-de-l-europe/detail\\_56-centres-d-accueil-de-demandeurs-d-asile-en-belgique-comment-ca-marche?id=9080846](https://www.rtbf.be/info/dossier/drames-de-la-migration-les-candidats-refugies-meurent-aux-portes-de-l-europe/detail_56-centres-d-accueil-de-demandeurs-d-asile-en-belgique-comment-ca-marche?id=9080846)

Les CPAS sont les gestionnaires des ILA. Celles-ci existent dans presque toutes les communes de Belgique. L'initiative locale d'accueil permet non seulement d'héberger des étrangers dès leur arrivée en Belgique, mais aussi d'assurer un service de proximité par un suivi de la situation à tous les niveaux (social, familial, éducatif, culturel, médical, psychologique et administratif). La condition pour obtenir un logement en ILA est d'être demandeur d'asile en procédure. Cependant, dès que la procédure sera terminée, le demandeur d'asile sera prié de quitter la structure d'accueil, qu'il soit autorisé à rester en Belgique ou qu'il soit obligé de quitter le pays.

### *3.5.3. Le CIRÉ (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers) et le Vluchtelingenwerk Vlaanderen*

Ces deux ASBL, l'une francophone et l'autre néerlandophone, regroupent un certain nombre d'associations partenaires de FEDASIL. Elles existent depuis 1999 et accueillent des demandeurs d'asile dans des logements privés répartis sur toute l'étendue du Royaume. Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 24 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers (CIRÉ, 2017).

### *3.5.4. Les Mutualités socialistes*

Depuis 1998, les Mutualités socialistes gèrent un centre d'accueil à Érezée, près de Marche-en-Famenne dans la province de Luxembourg. Ce centre, avec une capacité d'accueil de 50 personnes, regroupées en majorité en familles, est opérationnel depuis 1998 (MANSY, 2011).

### *3.5.5. Le SAMU SOCIAL*

Spécialisé dans l'accueil et l'hébergement des personnes sans abri, le SAMU SOCIAL a ouvert un centre pour demandeurs d'asile. Mais au fort de la crise de 2015, il a obtenu l'accord de FEDASIL pour ouvrir un second centre à Neder-over-Heembeek, avec une capacité d'accueil de 400 places.

### 3.5.6. *Caritas International*

En pleine crise de l'accueil en 2015, Caritas International a ouvert deux centres d'accueil collectif dans les communes de Spa et de Scherpenheuvel. « Historiquement, la stratégie de Caritas International concernant l'accueil des demandeurs d'asile a toujours été en faveur du logement individuel. Mais, suite à l'arrivée de nombreux demandeurs d'asile en Belgique à l'été 2015, nous avons ouvert deux centres d'accueil collectif pour répondre à la demande humanitaire (un à Spa et un à Scherpenheuvel). Depuis, la situation a évolué et le nombre de demandeurs d'asile arrivant en Belgique a fortement diminué. Aujourd'hui, seul le centre de Scherpenheuvel continue à être opérationnel. » (CARITAS INTERNATIONAL, 2017).

### 3.5.7. *Sociétés privées (CIRÉ, 2015)*

Depuis 2015, suite à l'appel d'offre de FEDASIL, certaines structures privées gèrent dans leurs propres centres des demandeurs d'asile. Ces structures privées ont donc été mises sur pied pour maîtriser la crise dans une certaine proportion. Cette opération a été appelée « privatisation de l'accueil ». En effet, « dans le contexte de la crise de l'asile de l'été 2015, le gouvernement a décidé, par le biais de marchés publics, de faire appel au secteur privé marchand pour augmenter le nombre de places d'accueil. Au total, un marché de 18 500 places d'accueil a été ouvert en quelques mois. Fin octobre 2015, ce sont déjà 2200 places qui sont attribuées à des entreprises privées qui vont gérer six centres d'accueil. En novembre 2015, Fedasil a annoncé que 1162 places étaient déjà disponibles dans sept centres gérés par le privé. », (CIRÉ, 2015, p.5).

Cependant, cette privatisation a laissé plus d'une personne sceptique dans la société civile (CIRÉ, 2015), puisque l'accueil des migrants s'élargissait au secteur marchand. Les professionnels craignaient des dérives. Ainsi, pour le CIRÉ, l'accueil dépassait le cadre des compétences des professionnels sociaux, pour devenir ce qu'ils ont appelé un « business » lucratif au détriment d'un travail social efficace (CIRÉ, 2015, p. 6). Deux problématiques parallèles surgissent d'une telle gestion : la question de la rentabilité et celle de l'éthique du travail social. Ces deux aspects sont clairement étayés par le CIRÉ : « Cette privatisation de l'accueil réalise également un glissement au niveau de la conception éthique du travail social.

Les acteurs traditionnels de l'accueil que sont les pouvoirs publics et les ONG ont au cœur et au fondement de leur action et mission le principe de dignité humaine. S'il se peut que des entreprises privées du secteur marchand rejoignent cette valeur, il y a lieu de constater que celle-ci ne constitue par le moteur principal de leur action. Le caractère essentiel d'un tel principe éthique ne peut être garanti et pérennisé qu'à travers l'action d'acteurs désintéressés ou plus exactement d'acteurs intéressés à titre principal par la réalisation de cette valeur. Les professionnels du travail social et de l'accueil des demandeurs d'asile voient donc à présent leurs principes soumis aux lois de la rentabilité et mis en concurrence sur un nouveau marché en pleine expansion. » (CIRÉ, 2015, p. 6). À en croire le CIRÉ, l'action d'une structure privée marchande ne peut qu'être orientée vers la course aux gains. Ceci constituerait une dérive de la déontologie et des valeurs dégagées par ces professions.

### 3.5.8. *Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)*

Fedasil collabore étroitement avec d'autres organisations actives dans le domaine de l'asile et de l'accueil. Parmi ces partenaires, il y a notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) qui œuvre, au niveau international, à la protection des réfugiés. L'UNHCR est l'organe suprême de l'immigration dans le monde. À ce titre, son action tient à organiser, à financer, à superviser et à faire appliquer les lois de l'immigration à travers le monde (UNHCR, 2017).

### 3.5.9. *Le Service des Tutelles (SPF Justice, 2017)*

Le SPF Justice est responsable de l'identification des mineurs étrangers non accompagnés et de la désignation d'un tuteur. Ce SPF sélectionne les tuteurs selon des critères assez stricts et définit leur mission durant toute la procédure de la demande du MENA jusqu'à la fin de sa minorité. Il est notamment chargé de s'impliquer dans la recherche d'une solution durable qui soit dans l'intérêt du MENA.

## 3.6. Conclusion partielle

À la lumière de ce que nous venons de voir dans ce volet, il ressort que la Belgique possède de nombreuses infrastructures assez diversifiées et de multiples partenaires dans le cadre de l'accueil qu'elle réserve aux demandeurs d'asile. Malgré toutes ces possibilités, nous

nous questionnons sur les raisons qui ont amené le pays à montrer de la difficulté dans la gestion des flux des migrants en 2015.

De notre avis, cette question soulève un vrai débat de fond. En effet, au fort de la crise de 2015, la société civile et les partis d'opposition ont exprimé le sentiment que la majorité au gouvernement aurait pu faire preuve d'un peu plus de volonté politique pour accueillir les migrants.

Ce que nous entendions surtout dans les médias n'étaient pas les points de vue émanant de personnes ordinaires de la rue, mais de personnalités politiques ayant la capacité de prise de parole au sein de leurs partis respectifs. Nous sommes ainsi au cœur d'une grande diversité politique avec différentes manières de voir et d'analyser cette crise à un moment où le pays tout entier s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre de gérer l'urgence.

### **III. CADRE THÉORIQUE**

---

#### **1. Les politiques publiques**

LASCOUMES et LE GALÈS (2012, p. 25) définissent les politiques « publiques » comme les « formes diverses de régulation sociale et politique des enjeux sociaux ». Dans ce sens, les politiques publiques cherchent à répondre à des questions d'ordre économique et social, et par conséquent à résoudre les problèmes posés par ces mêmes questions.

La sociologie de l'action publique porte davantage sur les acteurs de ces politiques et sur les interactions entre ceux-ci.

Selon LASCOUMES et LE GALÈS (2012), le point de départ de la mise en œuvre d'une politique publique est un problème autant social que politique.

L'échec de la mise en œuvre peut venir de la conception d'une politique publique comme « une intervention directive dotée d'une autorité et d'une légitimité forte ». Ils montrent également que la capacité des programmes publics à transformer le social, à « résoudre les problèmes », est aléatoire et souvent faible (LASCOUMES et LE GALÈS 2012, p. 29).

Dans un contexte politique où prévalent les grands flous idéologiques et où la différenciation des discours et des programmes s'avère de plus en plus difficile, on peut considérer que c'est aujourd'hui par les instruments d'action publique que se stabilisent les représentations communes sur les enjeux sociaux (LASCOUMES et LE GALÈS, 2004, p. 35).

Nous entendons par « instrumentation de l'action publique », l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils (des techniques, des moyens d'opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale (LASCOUMES et LE GALÈS, 2004, p. 12).

Dans le cadre de la politique d'accueil des migrants qui nous occupe dans ce travail, cela fait référence aux structures d'accueil dont nous avons parlé au chapitre précédent et qui ont été mises en place par le gouvernement.

## **2. La société civile**

Dans le paysage politique belge, on pourrait penser comme le dit Grégory MAUZÉ (2016, p. 32) : « La droite n'aime pas les étrangers et encore moins les migrants, tandis que la gauche, c'est le contraire. Idée fausse : en matière migratoire aussi, les intérêts bien compris du capital le pousse vers la dérégularisation pas vers le contrôle. »

Grégory Mauzé appuie sur le paradoxe au moment de la crise de l'asile durant l'été 2015 qui a montré le patronat, généralement de droite, aux côtés des militants de la cause des réfugiés et des sans-papiers au parc Maximilien.

En effet, on peut observer que le patronat revendique une politique migratoire proactive afin de constituer une réserve de travailleurs. La montée de sentiments xénophobes et la percée de l'extrême droite au sein de la société belge vont amener les partis de droite et de centre droit à restreindre les flux migratoires pour des objectifs électoralistes ; ce qui n'est pas l'affaire du patronat. Le patronat appelle à l'accueil des réfugiés pour les conduire à accepter des offres de travail au rabais (MAUZÉ 2016).

De leur côté, la gauche et les syndicats défendent les migrants en tentant de changer la perception négative de ces derniers pour les réhabiliter dans leur rôle d'alliés de classe (MAUZÉ 2016).

## **3. Mise à l'agenda politique**

En ce qui concerne l'inscription à l'agenda institutionnel, HILGARTENER et BOSK (HASSENTEUFEL, 2014) identifient trois grandes arènes publiques : les arènes médiatiques, les arènes d'expression collective, telles que les partis politiques, les associations etc., et les arènes institutionnelles (les gouvernements, les administrations ; les assemblées parlementaires). Ces arènes fonctionnent différemment les unes des autres. Les arènes

médiatiques agissent en fonction de l'audience ; les partis politiques agissent en fonction de leurs électeurs et adhérents ; et les gouvernements dépendent des agendas de ces structures (agenda gouvernemental, agenda législatif, agenda administratif, etc.) (HASSENTEUFEL, 2014, p. 51).

HILGARTENER et BOSK (HASSENTEUFEL, 2014) ajoutent qu'on peut trouver différents principes de sélection des problèmes publics. Selon eux (HASSENTEUFEL, 2014), l'intensité dramatique du problème, sa nouveauté et son adéquation aux valeurs culturelles dominantes sont des facteurs influençant la mise à l'agenda. Nous le verrons plus loin dans ce travail, ces trois principes sont clairement illustrés dans le cadre de la crise des migrants au travers des discours des politiques que nous avons interrogés.

« La dramatisation est liée à un événement qui met en scène de façon exacerbée le problème. » (HASSENTEUFEL, 2014, p. 51). Nous pouvons clairement identifier que ce sont des événements largement médiatisés (le campement au parc Maximilien, la jungle de Calais, la noyade du petit Ayilan, etc.) qui ont poussé les politiques à prendre position.

« Le deuxième élément qui facilite la prise en charge d'un problème est sa nouveauté. » (HASSENTEUFEL, 2014, p. 52). La nouveauté dans cette crise réside dans la prise de risques des personnes arrivant sur le territoire et dans l'incapacité de l'office des étrangers à traiter toutes les nouvelles demandes.

Enfin, « le troisième principe renvoie à l'adéquation entre la construction du problème et les valeurs dominantes qui facilitent sa prise en compte ». (HASSENTEUFEL, 2014, p. 53). La mise à l'agenda ne peut donc se comprendre qu'en faisant référence au contexte dans lequel le problème surgit. L'arrivée de l'État islamique sur le territoire syrien, la prolifération des conflits au Moyen-Orient et les attentats terroristes commis sur le sol européen sont autant d'éléments à prendre en compte dans la médiatisation de la problématique migratoire.

Par ailleurs, M. ELDEMAN (1977) considère qu'un problème reste politique tant qu'il y a des controverses sur son ampleur, ses causes, ainsi que ses effets. Dans le paragraphe précédent, nous avons parlé des opinions des diverses familles politiques. Ainsi, il est également important de s'intéresser aux acteurs qui prennent part à la mise à l'agenda : les

autorités politiques qui répondent aux demandes sociales et un groupe restreint dominant qui transmet ses demandes. Dans notre cas, nous pouvons penser à la plate-forme citoyenne de soutien aux réfugiés qui s'est mise en place dès le début de la crise au parc Maximilien.

Suite à l'interpellation de la société civile envers le gouvernement au pouvoir « le thème politisé est mis en avant par un ou plusieurs acteurs politiques afin de renforcer sa position dans la compétition politique ». (HASSENTEUFEL, 2014, p. 54). Il n'est donc pas surprenant que les partis d'opposition se soient emparés du sujet.

HASSENTEUFEL (2014) estime que la médiatisation possède également un rôle déterminant dans la définition du problème et l'appréciation de son urgence. « Le problème ne devient public que lorsque des acteurs se mobilisent et l'inscrivent dans l'espace public afin qu'il devienne un sujet d'attention voire de controverses. » (LASCOUMES & LE GALES, 2012, p. 68). Il faut donc prendre en compte les interactions entre de multiples acteurs pour comprendre la mise à l'agenda.

Selon HASSENTEUFEL (2014, p. 62), « la mise sur agenda est déjà une décision lourde de conséquences pour l'ensemble d'une politique publique, tout comme l'est la non-mise à l'agenda ». Cette dernière citation montre à quel point les enjeux pour les partis politiques sont grands.

La politique publique n'est pas toujours la meilleure ou la seule stratégie d'action possible pour traiter les enjeux prioritaires, en tenant compte du fait que toutes les organisations, privées ou publiques, ont un intérêt à agir. (LASCOUMES & LE GALES, 2012, p. 67).

#### **IV. OBJECTIFS DE RECHERCHE**

---

L'objectif général de notre recherche est d'explorer la variabilité des discours politiques face à la crise de l'accueil de 2015 et d'en comprendre sa mise à l'agenda politique. Nous souhaitons explorer le problème public de la crise migratoire de 2015 et son processus de définition, ainsi que sa mise en œuvre sur l'agenda politique de la Belgique. Cette démarche se veut de type qualitatif, à savoir comment les politiques ont défini et mis en œuvre les moyens pour faire face à cette crise.

La crise des migrants est indéniablement perçue comme un problème public. Pourtant sa mise à l'agenda politique en Belgique est toujours en mode de construction. Le processus décisionnel de l'action publique face à cette crise continue à manifester tant d'importantes décisions que de non-décisions par les acteurs concernés.

Malgré l'offre disponible en matière des structures d'accueil, la Belgique n'a pu faire face à l'afflux des migrants sur son territoire.

En tant que travailleur social auprès des populations primo arrivantes et en tant que migrant nous-même, la question de l'accueil nous interpelle grandement.

Nous désirons par ce travail de recherche comparer les discours émis à ce sujet par les différents partis politiques et ainsi comprendre comment nous sommes arrivés à une telle situation, à savoir la non-possibilité de pouvoir accueillir les gens et de prendre en charge ce public dans le besoin.

Dès lors, notre objectif est de questionner les représentants des familles politiques sur la politique d'accueil en Belgique et sur la crise de l'accueil de 2015. Ainsi, nous avons pour but de comprendre le processus politique se jouant dans la gestion des arrivées en Belgique et de la mise à l'agenda.

Pour répondre à cette question, nous avons choisi de nous orienter vers le cadre théorique de la sociologie de l'action, et plus particulièrement sur la mise à l'agenda de l'action publique.

## V. MÉTHODOLOGIE

---

Notre recherche a débuté par une phase initiale d’ancrage théorique concernant la littérature relative à l’action publique et à sa mise à l’agenda.

Plus précisément, nous nous sommes concentrés sur les trois phases de la construction des problèmes publics : la construction d’un problème collectif, l’imputation de responsabilité du problème et la publicisation du problème.

Nous nous sommes appuyés sur les concepts dégagés sur ces apports théoriques pour construire un guide d’entretien cohérent permettant de dégager les représentations des familles politiques sur la crise de l’accueil de 2015.

Il est à noter que ce sujet de mémoire est un choix personnel. Ayant été nous-même confronté à la politique d’accueil belge, nous sommes partis de nos questionnements personnels afin de comprendre en profondeur le mécanisme du malaise gouvernemental vis-à-vis des migrants.

### **1. Élément contextuel**

Afin d’appréhender le phénomène étudié dans ce travail, nous nous sommes d’abord intéressés au traitement médiatique du sujet. Nous avons également récolté des informations orales émanant des diverses conférences et séminaires auxquels nous avons assisté.

Toutes ces informations nous ont permis de cerner l’inconfort du discours politique face à la crise d’accueil. Notre hypothèse de départ s’orientait vers un manque d’anticipation politique au sujet de l’arrivée massive des demandeurs d’asile syriens et afghans. Mais nous nous sommes rendu compte qu’il s’agissait plutôt d’un problème lié à la mise à l’agenda.

Il était essentiel pour nous de ne pas nous limiter seulement aux rumeurs ni à ce que la presse relatait au quotidien. Nous avons donc souhaité axer notre recherche sur la rencontre de politiciens spécialisés en matière d’immigration.

Notre échantillon s'est porté vers un représentant de chaque famille politique.

À partir du réseau relationnel qui est le nôtre, nous avons contacté ces personnes en vue de les interroger.

## **2. Dispositif de collecte des données**

Nous avons pris contact par e-mail et par téléphone, en présentant brièvement le motif de notre recherche, nous avons mentionné que nous étions étudiant en sciences politiques et que nous tentions d'en connaître davantage sur le discours politique lié à l'accueil des migrants.

Nous avons sélectionné un échantillon de six partis politiques, sur la base de leur présence sur la scène médiatique (PTB, PS, ECOLO, CDH, MR, NVA). Seuls cinq partis politiques nous ont répondu. Nous avons pu interroger de manière semi-directive le PS, ECOLO et le MR. Le PTB et le CDH ont répondu à nos questions par écrit.

Pour le PS, nous avons rencontré la sénatrice fédérale Mme Olga Zrihen. Pour le parti ECOLO, M. Benoit Hellings, député Ecolo au niveau fédéral, a répondu à nos questions. Concernant le MR, nous avons rencontré Mme Gaëlle Smet et M. Christophe Cordier. Nous avons contacté MM. Olivier Chastel et Alain Desthexe pour répondre à nos questions, mais ces derniers n'étaient pas disponibles selon leur agenda ; ils nous ont orientés vers le centre Jean Gol. Et pour le PTB, Loïc Fraiture, enseignant et candidat (tête de liste) à Saint-Gilles, a répondu à notre questionnaire. Enfin, le CDH a répondu à notre questionnaire par la voix de Laurie Thiran, collaboratrice du député fédéral Georges Dallemagne.

Nous avons rencontré les représentants politiques soit dans les quartiers généraux de leur parti, soit sur leur lieu de travail.

Nous avons rencontré autant de femmes que d'hommes dans leur lieu d'activités politiques quotidiennes afin de leur éviter un effort d'adaptation à des locaux inconnus.

Nous souhaitions également interroger un représentant de la NVA, mais ceux-ci n'ont jamais répondu à notre demande. Pour pallier ce manque, nous avons alors décidé de nous baser sur la note de politique générale du secrétaire d'État à l'asile et la migration, Theo Francken.

Nous sommes bien conscients que cette note de politique générale est une communication officielle du gouvernement. Nous avons opté d'utiliser cette note car elle est défendue par le secrétaire d'État à l'asile et à la migration, M. Francken, qui est par ailleurs élu de la NVA. Étant donné que son cabinet n'a pas voulu non plus nous recevoir, il nous a redirigé vers cette note de politique générale car elle reflète la position de la NVA par rapport à la crise d'accueil des migrants de 2015.

### **3. Choix de collecte des données**

Nous avons choisi la recherche qualitative essentiellement centrée sur des dimensions subjectives. Nous avons élaboré notre recherche par la construction d'un guide sous forme d'entretien semi-directif permettant une expression verbale libre.

Au début de chaque entretien, nous avons expliqué les objectifs généraux de notre recherche et nous nous sommes appliqués à ne pas considérer notre guide d'entretien comme une trame à suivre à la lettre, mais nous avons travaillé à nous détacher de celui-ci et à rebondir naturellement sur les propos des individus interrogés.

Les entretiens ont évolué au fur et à mesure de leur analyse. Cela fait partie de la dynamique itérative propre à chaque recherche.

Le guide d'entretien a donc été revu et corrigé en fonction des données fournies lors de chaque entretien.

### **4. Traitement des données**

Nous avons retranscrit nos entretiens dans leur intégralité afin d'analyser le plus objectivement les données.

Pour traiter les données récoltées, nous avons choisis une démarche de catégorisation par item en nous appuyant sur le cadre théorique Hassenteufel (2014).

Nous avons travaillé sur des codes adéquats qui nous ont permis de synthétiser au mieux les éléments significatifs de nos données dans le but de répondre à nos objectifs de recherche.

La liste de nos codes s'est modifiée au fur et à mesure de la récolte de nos données.

Après avoir codé la totalité de nos entretiens, nous avons pu analyser et regrouper nos catégories sous différentes dimensions. L'objectif était de sélectionner les informations pertinentes, selon la simple interprétation du chercheur.

Notre *code book* comporte les catégories suivantes :

1. Événement : élément médiatique ou du passé politique qui a influencé le discours du politique.
2. Valeur : affirmation d'idéaux liés à la couleur politique.
3. Intérêt : bénéfice à réagir ou non à la crise en cours.
4. Crise : description des événements de l'année 2015.
5. Contexte situationnel : sentiments vis-à-vis des événements.
6. Évaluation : point de vue sur la gestion de la crise.
7. Responsabilité : réaction politique et de la société civile.

Suite à la catégorisation effectuée grâce aux items, nous avons essayé d'obtenir une analyse transversale des résultats malgré la taille restreinte de notre échantillon. Malheureusement, il était difficile de recouper les différents partis politiques sous les mêmes dimensions. La différence entre partis politiques réside dans la manière de traiter les différents sujets sociétaux.

Ces différents éléments explicatifs de la manière dont nous avons construit notre recherche et traité nos données nous permettent, à présent, de décrire et d'analyser les résultats obtenus.

## **VI. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS**

---

Notre recherche a débuté par une phase initiale d’ancrage théorique concernant la littérature relative à l’action publique et à sa mise à l’agenda.

Pour analyser les entretiens effectués, nous nous sommes basée sur huit catégories, citées précédemment, liées au cadre théorique. Nous nous proposons maintenant de reprendre chaque point et d’analyser les regards des partis politiques sur ces différents points.

Étant donné que les personnes qui ont répondu à nos questions parlent au nom de leur famille politique, dans la partie suivante, nous n’allons pas citer leurs noms respectifs, mais nous allons plutôt employer le nom de leur parti (CDH, PS, MR, etc.) afin de marquer le positionnement de chacun de ceux-ci face à cette crise de l’accueil de 2015.

### **1. Événement**

Par cette catégorie, nous entendons tous les éléments médiatiques qui ont influencé les partis et qui ont contribué à leur positionnement sur la crise de la migration. Nous allons le voir, les partis politiques citent de nombreux faits mais ne retiennent pas toujours les mêmes éléments significatifs. Suite à notre analyse, nous avons décidé d’y ajouter les éléments du passé politique belge, lorsque les personnes interrogées citent des législatures précédentes.

Nous tenons à souligner que l’interview du MR a été réalisée en présence des deux porte-parole de ce parti. C’est pourquoi nous utiliserons dans la rédaction de cet interview « il » ou « elle » en fonction de l’interlocuteur.

Nous avons remarqué que les partis politiques, quels qu’ils soient, ne citent jamais leurs sources lorsqu’ils évoquent un événement marquant de leur positionnement.

Ainsi, le MR affirme que la crise de l’accueil de 2015 était imprévisible au regard de ce qui se passait dans les autres pays européens : « Dans un certain nombre de pays, les demandes d’asile diminuaient. (...) je pense notamment à la France qui avait une diminution importante et nous aussi d’ailleurs du nombre de demandes d’asile. » (E. MR, 9). La personne

ajoute également que même le monde associatif n'avait pas prévu cet afflux migratoire afin de justifier ses propos : « La directrice du CIRE, qui n'est pas connue pour être quelqu'un de proche du gouvernement, a dit (...) qu'une augmentation de cet ordre n'était pas prévisible. » (E. MR, 30). Sans citer ses sources, le représentant du MR explique par ailleurs que la Belgique « est dans le top 5 en termes d'accueil » (E. MR, 14). Cette dernière phrase concerne le volet « réfugiés », « on ne parle pas d'un volet migratoire, mais d'un volet réfugié-asile, c'est deux choses différentes » (E. MR, 14). Il insiste donc sur le caractère positif de l'accueil de la Belgique envers la population migrante. Pour illustrer davantage son propos, l'interrogé évoque d'autres pays européens où le nombre de demandeurs d'asile est relativement faible tels que le Portugal et l'Espagne (E. MR, 57-60).

La personne interrogée évoque encore le changement des routes migratoires qui pourraient cette fois présager d'une augmentation du nombre de demandeurs d'asile. « Pour le moment, les demandes d'asile diminuent suite à la fin de la route des Balkans et de l'accord avec la Turquie. Je vois que les routes vers la Méditerranée reprennent. (...) donc, difficile de dire à quoi ressemblera l'été. » (E. MR, 16). Il évoque également l'accord passé avec la Turquie comme ayant été un soulagement pour la Grèce qui ne pouvait plus accueillir autant de personnes sur son territoire (E. MR, 55-57). Ce changement de routes migratoires est également soulevé par le PTB : « (...) des centaines de noyades de familles ce lundi 18 avril 2016... les routes se déplacent et deviennent aussi plus dangereuses » (E. PTB, 8).

Le représentant du MR insiste également sur le lien à la législature précédente pour justifier du fait qu'en 2015, il ne s'agit pas d'une crise. Selon lui, la situation s'était avérée bien pire lors des législatures précédentes. « Il y a eu la crise de l'accueil avec Melchior Wathelet en 2009, les gens dormaient dans les rues, sur les parcs, il n'y avait pas eu de pré-accueil qui avait été fait, lors de la crise de 2000. » (E. MR, 18). Pour les partis d'opposition aussi, la véritable crise de l'accueil a eu lieu en 2000 : « (...) l'année 2000 est l'année du véritable record du nombre de demandeurs d'asile en Belgique. » (E. PTB, 2). Ecolo évoque, mais de manière plus positive, la régularisation massive du début de la décennie 2000, lorsqu'il faisait partie de la majorité au fédéral : « (...) Quand on était au pouvoir, entre 99 et 2004, il y a eu régularisation massive (...) et nous n'avons pas fragilisé la politique d'asile. » (E. ECOLO, 23). Le PS ajoute que le phénomène de crise migratoire tel que nous l'avons connu en 2015 s'était déjà présenté. « Il faut qu'on arrête de faire peur à tout le monde en

parlant d'une crise migratoire. En 2001, lorsqu'il y a eu la crise du Kosovo, (...) le nombre de migrants arrivés en Belgique était largement supérieur au nombre de personnes qui sont censées être sur nos territoires. » (E. PS, 1). Le MR, quant à lui, insiste sur les manquements des législatures précédentes en indiquant que le plan de répartition des communes avait été décidé en 2012 mais n'avait jamais été appliqué faute d'accord sur les critères de répartition (E. MR, 42). Enfin, pour justifier de l'utilisation de bâtiments privés, il est évoqué ici le fait que « sous Melchior Wathelet, on avait aussi sollicité les casernes et tout le monde trouvait ça très bien » (E. MR, 39).

Autre fait marquant, le représentant MR rapporte différents exemples évoqués dans les médias à l'époque, que ce soit dans la presse ou à la télévision, pour se défendre d'une quelconque condamnation de l'État belge pour violation des lois en rapport avec la crise de l'accueil des réfugiés de 2015 : « Si on parle du même jeune Afghan, (...) je pense que c'est en lien avec FEDASIL et le problème de cette personne, c'est que c'est lui qui n'était pas dans une bonne situation administrative vu que c'est un cas Dublin. (...) Donc il a été, comme tous les cas Dublin, transféré en Allemagne. » (E. MR, 51). Le PTB présente lui aussi des exemples pour confirmer ses propos : « plusieurs témoignages édifiants de la part des réfugiés dans les centres privatisés (...) » (E. PTB, 30).

En outre, le PS ajoute la médiatisation des images de cette crise, qui ajoute à la l'indignation et à la volonté politique d'agir ou non, et qui peut cristalliser l'opinion publique sur les faits de crises : « (...) s'ajoutent des images, des communications qui amènent véritablement à considérer que ceux à qui (...) nous devons un droit d'asile parce qu'ils sont en situation de risque pour leur vie, (...) on va avoir tendance à refermer la population et à avoir comme justification que le population ne veut pas accueillir ». Selon le représentant PS, les médias sont responsables d'une partie de l'opinion défavorable de la population envers l'immigration.

Dans sa note de politique générale, la NVA, quant à elle, fait référence principalement aux augmentations de retours volontaires principalement de populations dont les pays ne sont pourtant pas reconnus comme totalement sûrs et sécurisés selon les médias, pays tels que l'Irak ou l'Afghanistan (Note de politique générale, Asile et migration, 2016, p. 25). De dernier fait est également évoqué par le PTB mais pour dénoncer cette fois la politique menée

par le gouvernement : « Les irakiens ont reçu à plusieurs reprises des lettres de la part du secrétaire d'État Francken pour leur signifier d'éventuels durcissements quant aux règles et procédures les concernant. » (E. PTB, 6). Le secrétaire d'État cite encore dans sa note les différents événements liés au radicalisme et au terrorisme pour justifier la politique qu'il met en place (Note de politique générale, Asile et migration, 2016, p. 31).

Par conséquent, nous pouvons nous apercevoir que les partis politiques se justifient au départ de faits médiatisés ou par rapport aux actes des législatures précédentes.

## **2. Valeurs**

Par cet item, nous cherchons à examiner la vision et la ligne politique prônée par les personnes que nous avons interrogées pour la réalisation de ce mémoire.

Le PTB pointe le manque de moyens dans le secteur de l'accueil des demandeurs d'asile malgré la bonne volonté des travailleurs sociaux, du monde associatif et institutionnel. Le représentant PTB déclare que « l'État belge est absent autant pour les Belges les plus pauvres que pour les réfugiés car ces derniers peinent à trouver des logements décents, ce qui fait qu'ils se retrouvent à la rue ou sont livrés à des marchands de sommeil. » (E. PTB, 4). Pour ce parti, l'État belge soutient la position politique d'externaliser l'accueil aux frontières de l'Europe, cette politique d'externalisation est « responsable des milliers de morts en Méditerranée et de l'essor sans précédent des réseaux criminels de traite des êtres humains. » (E. PTB, 7). Cette vision politique a pour objectif la division de la société et la diminution de la solidarité entre les travailleurs belges et les étrangers. Il ajoute que l'accueil est « un défi à ne pas sous-estimer car c'est une problématique cruciale tant pour un accueil digne et humain que pour l'intégration des nouveaux arrivants. » (E. PTB, 14). Ce représentant PTB estime qu'il faut une véritable « volonté politique pour accueillir les migrants de manière décente, ainsi que favoriser leur intégration sur le territoire belge » (E. PTB, 17) et qu'il faut donc des nouvelles sources de financement qui ne manquent pas (E. PTB, 17). Pour le PTB, il ne faut pas se diriger vers une sélection plus efficace des nouveaux arrivants, mais il faut défendre une approche locale de l'accueil avec la participation des citoyens et avec des moyens suffisants pour faire un travail de fond plus favorable à un accueil digne et à une intégration par la rencontre et l'implication. Sur cette question, le PTB propose de trouver un véritable

plan de répartition à l'échelle européenne avec des possibilités objectives de chaque pays. Le PTB veut des routes légales et sûres afin que le droit à l'asile soit respecté (E. PTB, 43). Par ailleurs, il veut relancer la diplomatie et la coopération avec les pays du sud pour s'attaquer aux drames humains que constituent les migrations forcées. Il faut donc s'attaquer aux causes premières qui sont la guerre, les bombardements, les déstabilisations, les interventions impérialistes, la destruction des infrastructures et des structures sociales.

Le représentant MR a lui une tout autre vision de la problématique. Il estime que « sous le gouvernement précédent, (...) la politique migratoire était difficilement lisible tant pour les citoyens belges que pour les personnes d'origine étrangère » (E. MR, 6). Ce dernier estime qu'avec l'impulsion des partis libéraux, il y a « un retour de l'équilibre plus clair entre les droits et les devoirs en se disant que la Belgique est un pays accueillant. (...) Les gens sont les bienvenus à partir du moment où les règles sont respectées. » (E. MR, 6). Selon le représentant interrogé, la position claire du gouvernement Michel « respecte les conventions de Genève et les directives européennes en la matière. » (E. MR, 14). Il ajoute que cette prise en charge des migrants tant à l'échelle nationale qu'au niveau européen doit se baser sur la responsabilité des États et la solidarité. Par ailleurs, il estime que nous sommes dans une crise d'accueil et que chacun doit pouvoir fournir un effort en matière d'accueil et évidemment pouvoir fournir un effort par rapport à sa capacité. Il estime qu'« en tant que libéraux, nous préférons toujours qu'il n'y ait pas de contraintes pour ne pas imposer » (E. MR, 43). Comme alternative, ce représentant propose « une lutte sans faille, comme ils ont pu le faire à une époque avec le trafic de drogue, contre le crime organisé, ainsi ils pourront neutraliser le système des passeurs qui s'en foutent de la vie des gens complètement » (E. MR 56).

Le représentant Ecolo estime, lui, qu'en matière d'asile, la Belgique doit développer une vision plus humaniste et une vision réaliste (E. ECOLO, 4). Ce dernier estime que « la Belgique est un pays riche et qu'elle possède les moyens pour accueillir et que donc elle peut accueillir ces réfugiés » (E. ECOLO, 21). Il donne même l'exemple de « la Suède qui accueille depuis plusieurs années un million de personnes » (E. ECOLO, 21). Il stipule que « la Belgique a intérêt à voir arriver des populations qui viennent un peu du monde entier qui puissent aider à faire prospérer l'économie et la culture belge » (E. ECOLO, 21).

Pour le représentant du CDH, un accueil de qualité ne se résume pas à « créer des places, à donner de la nourriture, un lit, un toit. » Selon ce représentant, il faut également « donner un accompagnement juridique, médical, psychosocial à tout demandeur d’asile et cela permet une bonne intégration dans la société d’accueil » (E. CDH, 3).

Pour le représentant politique du PS, l’accueil de personnes d’origine étrangère sur notre territoire serait bénéfique « d’un point de vue économique » (E. PS, 12). Il conclut en disant que l’accueil des personnes d’origine étrangère migrantes est vraiment un atout majeur car les vagues migratoires, qu’elles soient italiennes, portugaises, du Maghreb ou d’autres pays, ont été des vagues extrêmement positives pour le déploiement économique de la Belgique. (E. PS, 12).

Enfin, pour le représentant NVA, les priorités à l’avenir sont « l’intégration dans la politique migratoire de l’aspect requis des normes et valeurs européennes, la suppression de l’arrière administratif, la réduction de la capacité d’accueil et le renforcement continu de la capacité de retour ». (Note de politique générale, p. 3). Dorénavant, les pouvoirs publics doivent faire en sorte que les primo-arrivants soient conscientisés aux droits fondamentaux. Ainsi, lors de l’octroi du titre de séjour, l’intéressé devra avoir la volonté de se conformer à ces droits fondamentaux, libertés, normes, valeurs, posée comme condition. (Note de politique générale, p. 4). Cela permettra d’endiguer l’afflux de personnes acheminées vers la Belgique par des trafiquants sous des prétextes fallacieux. (Note de politique générale, p. 9). Ce représentant estime que cette approche de fermeté a permis de gérer la crise de l’asile de 2015.

### **3. Intérêt**

Par cet item, nous cherchons à voir si les partis politiques acquièrent ou non un bénéfice à traiter de la problématique de l’accueil dans leur agenda politique. La mise à l’agenda et les opinions qui en découlent montrent une claire divergence entre les partis de la majorité et les partis de l’opposition.

Ainsi pour le PTB, le discours des partis majoritaires montre « une diversion auprès de la population belge pour se présenter eux-mêmes comme les sauveurs des allocations et services publics » (E. PTB, 8). C'est pour cette raison que la majorité a tâché de montrer aux candidats réfugiés que « leur pays d'origine sera bientôt considéré comme “pays sûr”, de manière explicite (...) et que si une protection leur est accordée, elle sera alors limitée dans le temps » (E. PTB, 6). Ces derniers propos rejoignent les propos de Theo Francken dans sa note de politique générale. Le représentant NVA revient également sur le lien entre la recevabilité de la demande d'asile et la volonté du migrant de s'intégrer dans la société belge (Note de politique générale, p. 4). Le PTB rejoint ce fait tout en le critiquant : « Dire que c'est la faute des réfugiés est selon nous une stratégie pour plusieurs partis du gouvernement. (...) En réalité, l'UE et la droite sont favorables aux migrants “économiques”. » (E. PTB 9-10). Cette opinion rejoint celle du PS pour qui le gouvernement en place a fait preuve de mauvaise volonté : « Est-ce que c'est une volonté politique ? Oui. De la même manière, quand on a fait la régularisation en 2000, c'était une volonté politique. » (E. PS, 6).

Le PTB insiste sur le fait que les partis majoritaires se disent à l'écoute de la population belge en n'inscrivant pas directement l'accueil à l'agenda et en durcissant la politique générale belge de migration et d'accueil : « C'est une manière pour les gouvernements quels qu'ils soient de montrer qu'ils entendent les craintes légitimes de la population belge quant à leur niveau de qualité de vie. » Ainsi, pour le PTB, la problématique des demandeurs d'asile n'est clairement pas une priorité pour le gouvernement qui cherche à s'occuper davantage des problématiques des citoyens belges. Il est à noter que le représentant NVA va dans ce sens : « Ces nouvelles mesures entendent établir un lien entre le droit de séjour et la volonté de s'intégrer. Un lien évident est établi entre immigration et intégration. » (Note de politique générale, Asile et migration, p. 4). Il devient donc évident que pour ce parti, le nouvel arrivant ne deviendra prioritaire que lorsqu'il fera pleinement partie intégrante de la société belge.

Dans le cadre de la mise à l'agenda de la crise de l'accueil, la NVA souligne également que ce sont surtout des problèmes logistiques qui ont retardé les enregistrements à l'Office des étrangers : « Le système d'accueil ne suffisait par exemple pas pour faire face à une hausse soudaine de l'afflux. » (Note de politique générale, p. 9). Pour le CDH, cela ne se justifie en rien puisque « un accueil de qualité, ce n'est pas seulement ouvrir des places et donner du pain, un lit, un toit, mais c'est également offrir un accompagnement psychosocial,

juridique et médical à chaque demandeur » (E. CDH, 3). Ainsi, le CDH reproche au gouvernement actuel de n'avoir pris en compte que l'aspect logistique de la problématique. Le MR insiste, quant à lui, sur l'aspect financier d'une politique d'accueil de qualité : « La politique d'asile telle qu'on la mène dans certains pays, si on veut une politique d'asile de qualité, c'est une politique d'asile qui coûte cher. » (E. MR, 14). Le coût de l'accueil est également évoqué par ECOLO : « L'accueil des réfugiés représente un budget. » (E. ECOLO, 21). Mais il le voit comme une richesse pour un pays comme la Belgique qui en a les moyens : « Nous avons les moyens, et je pense que face au vieillissement de la population, nous avons intérêt à voir arriver chez nous des populations qui viennent un peu du monde entier qui puissent nous aider à faire prospérer notre économie, notre culture. » (E. ECOLO, 21). Le représentant MR justifie encore la prise en compte du seul aspect logistique par « c'est difficile d'avoir une vision à long terme pour cette année et même à court terme » (E. MR, 16). Il reconnaît par contre la nécessité d'avoir dû ouvrir des places supplémentaires en matière de pré-accueil puisque les dernières années avaient amené FEDASIL à revoir son nombre de places à la baisse : « C'est logique. Vous avez moins de gens qui viennent, vous avez besoin de moins de places. » (E. MR, 30).

Selon Theo Francken, le durcissement de la politique migratoire en Belgique a pour objectif « d'éviter que des prédicateurs de haine puissent être actifs, en leur interdisant l'accès au territoire, en les éloignant du territoire, en entravant ou en mettant un terme à leurs activités au moyen de mesures judiciaires ou administratives ». (Note de politique générale, p. 35). Au contraire, pour le PS, « la manière dont le dispositif est géré fait la part belle à tous les trafiquants d'êtres humains qui en profitent (...) pour lancer sur les routes énormément de personnes en difficulté » (E. PS, 3). Pour le MR, la gestion de l'accueil s'est opérée également par l'origine des candidats à l'asile et le nombre de places à ouvrir a dépendu du profil de ces candidats : « Si pour une personne d'origine syrienne, vous avez généralement 98 % de chances de reconnaissance au niveau CGRA, (...) on va vous mettre plutôt directement en ILA et pas en accueil collectif parce que vous avez un fort taux a priori de reconnaissance de votre demande. (...) À partir du moment où vous êtes en ILA, vous êtes déjà un peu plus ancré dans la vie belge. » (E. MR, 30). Ces derniers propos rejoignent ceux évoqués précédemment par la NVA sur le lien entre droit au séjour et intégration, et sur le focus sur les personnes en cours d'intégration plutôt que sur les personnes en train d'arriver.

Ecolo, lui, se montre clairement opposé à la vision défendue par la majorité : « Pour ce qui concerne la politique actuellement menée par le secrétaire d'État Francken NVA, je porte un regard extrêmement critique, forcément, puisque je pense qu'il n'y a pas plus éloigné de mon point de vue politique. » (E. ECOLO, 4).

Dans cette partie, nous pouvons donc nous apercevoir que les intérêts des politiques à voir s'afficher à l'agenda la problématique de l'accueil dépend de toute évidence des idéaux défendus par la couleur politique représentée.

#### **4. Crise**

Par cette catégorie, nous allons voir comment les familles politiques interrogées ont décrit la crise de l'accueil des migrants en 2015.

Pour le représentant de la NVA, la Belgique a été confrontée à la crise européenne de l'asile pour l'année 2015. Selon ce représentant politique, du mois d'août 2015 jusqu'en janvier 2016, l'afflux des demandeurs d'asile était extrêmement élevé en Belgique. Selon lui, le gouvernement belge et les instances d'asile ont géré efficacement cet afflux. Ainsi, la « seconde moitié de 2015, la priorité était l'extension rapide du réseau d'accueil afin de donner à tout le monde le gîte et le couvert ». (Note de politique générale, p. 17-18). La note de politique générale de M. Francken nous informe que, pour la période d'août à novembre 2015, la Belgique a enregistré chaque mois plus de 5000 premières demandes. Ainsi, concernant cet afflux de demandeurs d'asile, « il en a résulté que la charge de travail du CGRA a fortement augmenté au cours des derniers mois ». (Note de politique générale, p. 8). Il ajoute que, suite au taux élevé de reconnaissance du statut de réfugié en 2015, le nombre de demandes de regroupement familial a augmenté spectaculairement. (Note de politique générale, p. 5). Pour lui, c'est la fermeture de la route des Balkans qui a permis de mettre fin à l'afflux incontrôlé de nouveaux arrivants sur le territoire belge. De plus, il explique qu'afin de « dissuader au maximum l'immigration illégale vers l'Europe, il y a lieu de mettre en place une efficace politique européenne de retour comme point d'orgue ». (Note de politique générale, p. 15).

Le PTB décrit les événements d'une autre manière. En 2015, l'État belge « s'est retrouvé dans une situation inacceptable sur le plan humanitaire » (E. PTB, 3). Alors qu'avec « l'année 2000, où il y avait un nombre des réfugiés plus élevé qu'en 2015, il n'y a pas eu de crise de ce type » (E. PTB, 13). Selon le représentant PTB, l'accord de l'Union européenne avec la Turquie n'a pas résolu les problèmes des passeurs car cela a provoqué plutôt l'émergence de nouvelles routes, encore plus dangereuses, et n'a donc pas enrayeré l'afflux de personnes migrantes sur le territoire belge. (E. PTB, 42).

Pour le PS, « il faudra qu'on arrête de faire peur à tout le monde en parlant d'une crise migratoire (...), alors la question du nombre de places pour accueillir tous les réfugiés qui arrivent sur le territoire belge, elle est donc concomitante » (E. PS, 1-2). Ce représentant socialiste conclut sa description de la crise de 2015 en mentionnant l'étude qui a été faite par la Banque Nationale montrant « des faits, des informations codifiées et clairement identifiées avec un certain nombre de graphiques qui montrent bien l'évolution très positive que l'accueil des migrants peut faire sur le territoire » (E. PS, 10).

Selon Ecolo, lors de la crise qu'a connu la Belgique à l'été 2015, la majorité des demandeurs d'asile venaient de pays en guerre comme la Syrie ou l'Irak, et ce dernier estime que « ces personnes ont évidemment le droit au regard de la convention de Genève, qui pour moi est une valeur cardinale, le droit à réclamer ici l'asile » (E. Ecolo, 4). Notre interlocuteur prolonge son argumentation en précisant « qu'il semblerait qu'on ne soit pas dans des situations de crise absolue (...), il n'est pas possible que cette situation se reproduise (...), je pense qu'il y a assez de places et je pense que la Belgique a parfaitement les moyens de faire face non seulement à l'afflux des réfugiés. (...) Ce qui s'est passé lors du pic de la crise migratoire, c'est que, en fait, les moyens humains ont été dégagés à l'Office des Etrangers (OE) pour accueillir ces personnes, mais que l'enjeu (...) c'est éviter (...) que si ça se passe trop bien au moment où l'on accueille les réfugiés, ça va en amener d'autres. » (E. Ecolo, 12). Il ajoute que le secrétaire d'État a « une vision négative, extrêmement négative, de l'étranger. Il déteste ça. Et en fait, ma conviction profonde, c'est que c'est un raciste. » (E. Ecolo, 13). Pour cet interlocuteur, c'est la raison qui justifie que l'État belge « a organisé la pénurie de places volontairement et le meilleur exemple de ceci, c'est la limitation à 150 personnes par jour accueillables (...). Il a fixé un seuil maximal, l'administration était tout à fait capable d'accueillir plus de monde, mais il refusait. Et donc, du coup, ça crée un goulet

d'étranglement devant l'OE. Ce qui donne les files et les campements au parc Maximilien. » (E. Ecolo, 15).

Pour le CDH, « chaque demande d'asile doit être traitée individuellement avec toute l'attention nécessaire quant à la situation propre du demandeur » (E. CDH, 2). Mais au-delà de la gestion de l'urgence, le CDH propose de « mener une réflexion plus générale et notamment ouvrir le débat sur les voies légales de migration » (E. CDH, 5). Pour le CDH, « accueillir, ce n'est pas que donner un statut, mais c'est permettre aussi l'intégration dans la société » (E. CDH, 10).

Pour le MR, « la crise (...) a commencé au mois de juin 2015, (...) a augmenté fortement en juin et juillet. En juillet où on a reçu 2 975 demandes d'asile. » (E. MR, 9). Selon notre interlocuteur, il était impossible de proposer un accueil de qualité à ce nombre conséquent de nouveaux arrivants : « J'entends certains pays qui disent qu'ils accueillent x milliers de personnes mais qui n'offrent pas les conditions d'accueil et d'intégration que, je pense, nous pouvons et sommes amenés à offrir à ces personnes. » (E. MR, 14). Le représentant ajoute que « Non, ils n'ont pas campé dans les parcs, il y a un pré-accueil de plus de 1000 places qui a été mis en place par le gouvernement. » (E. MR, 16). Le gouvernement a proposé d'augmenter les capacités d'accueil des ILA : « On a augmenté les capacités des ILA, pour l'accueil individuel puisqu'on recevait beaucoup de Syriens, d'Irakiens avec de forts taux de reconnaissance, donc on est parti des structures existantes et voir ce qu'on pouvait faire pour augmenter les capacités dans des délais très rapides. On ouvrait là où c'était possible, on prenait des structures qu'il était possible d'ouvrir rapidement, on a mis en place des unités mobiles parce qu'il y a eu un afflux massif au niveau de août/septembre et puis, quand on a réussi à stabiliser la situation, on a vu qu'il y avait encore un manque de places. » (E. MR, 18). C'est ce dernier point qui a poussé les acteurs gouvernementaux à se diriger vers la sphère privée : « Et pour la première fois, on s'est tourné vers le secteur associatif. (...) On a aussi, pour la première fois, proposé des partenariats à des partenaires privés qui parfois avaient des locaux, mais les partenariats privés, c'est une infime partie de l'accueil. (...) Ce sont des gens qui ont un cahier des charges hyper précis, qui sont contrôlés par Fedasil. » (E. MR, 39). Pour le MR, dans ces structures privées, « il n'y a pas eu de problème » (E. MR, 39). Par rapport aux faits de 2015, le MR conclut qu'il s'agissait tout de même d'une « situation particulière dans laquelle nous étions, l'année 2015. Effectivement, il y a eu

quelques offres, quelques marchés publics à destination de partenaires privés, mais ce n'était pas énorme en termes de places par rapport aux 35 000 places qui ont été créées. » (E. MR, 40).

## **5. Contexte situationnel**

Dans cette catégorie, nous avons recoupé les sentiments des personnes interrogées vis-à-vis des événements de l'année 2015. Nous avons cherché à voir si les personnes parvenaient à se détacher de leur couleur politique ou non pour parler de leur ressenti par rapport aux faits qui font l'objet de ce travail.

Le représentant du parti ECOLO se montre ferme dans ses propos. Il condamne purement et simplement la politique menée par le secrétaire d'État Francken : « Monsieur Francken défend une fermeture des frontières, critique en toute matière que ce soit le droit d'asile, le droit à une protection temporaire, le droit au regroupement familial et, dans toute une série de matières en matière d'asile, défend une vision extrêmement restrictive. » (E. ECOLO, 4). Ce représentant qualifie même les centres fermés de « prisons pour des personnes qui n'ont pas commis de crime » (E. ECOLO, 8). Pour le représentant du PTB, « la Belgique soutient des positions en totale violation de la Convention de Genève » (E. PTB, 7). Par contre, le représentant du MR n'est pas d'accord de parler de « dégradation » de la politique migratoire en Belgique. (E. MR, 34).

Si l'on se réfère au public de cette crise de l'asile, il s'agissait pour la représentante du MR de : « quelques demandeurs d'asile, et beaucoup d'illégaux » (E. MR, 20) parmi ceux qui campaient au parc Maximilien en 2015. C'est ce type de propos qui amène le représentant PTB à dire qu'en Belgique, « les migrants tendent à être stigmatisés » (E. PTB, 2). Il va plus loin en résumant « la politique d'immigration actuelle par le mot “dissuasion” » (E. PTB, 5).

Le représentant du MR se montre plus « dubitatif » (E. MR, 14). Il ne comprend pas l'indignation évoquée par certains politiques qui avancent les chiffres de voisins européens qui accueillent davantage de nouveaux arrivants que la Belgique, mais qui « n'offrent pas les conditions d'intégration que, je pense, nous pouvons et nous sommes amenés à offrir à ces personnes » (E. MR, 14).

Concernant la privatisation des structures d'accueil, le représentant ECOLO estime que « la NVA fait de l'idéologie (...), que l'asile comme n'importe quelle autre sphère de la vie publique est privatisable et donc si les hôtels et les centres d'accueil peuvent faire du business avec les sans-papiers (...) qu'ils le fassent » (E. ECOLO, 27). En effet, pour le représentant MR, l'État ne pouvait pas laisser le réseau FEDASIL tel qu'il était alors que les demandes diminuaient avant la crise (E. MR, 30). Le représentant ajoute cependant que « la situation particulière de l'année dernière » (E. MR, 39) a provoqué l'ouverture de structures d'accueil privées. Il voit cela de manière positive : « Quelque chose de plutôt positif parce que ça permet aux gens d'avoir un logement et d'avoir un logement de bonne qualité. » (E. MR, 40). Par contre, le représentant PTB pense qu'il « est difficile d'exercer un contrôle démocratique sur les structures privées » (E. PTB, 29).

Ainsi, concernant le manque de prévoyance, le représentant estime que « dans l'opposition, ils ont tous une boule de cristal et, pour eux, c'était prévisible, mais si vous regardez l'examen des chiffres, (...) c'était tout à fait imprévisible une augmentation de cet ordre. (E. MR, 30). Dans ce sens, le représentant du PTB estime « qu'il est peut-être naïf de penser que cela est totalement dû à un manque de prévoyance, à une erreur de jugement » (E. PTB, 21). Mais il ajoute qu'en matière d'intervention de l'État dans la crise : « la décision a tardé » (E. PTB, 32).

Dans cette partie, nous avons cherché à avoir les impressions et ressentis des personnes interrogées indépendamment de leurs idéaux politiques. Pourtant, les informations collectées à travers les interviews ont démontré que les perceptions de la situation de crise et son ampleur varient considérablement en fonction des points de vue politiques. Il s'avère alors difficile de trouver des opinions qui ne seraient pas emprunts d'une couleur politique.

## **6. Évaluation**

Dans la catégorie « évaluation », nous avons cherché à mettre en avant les opinions énoncées par les partis politiques sur les dispositifs mis en place par le gouvernement pour gérer la crise de l'accueil de 2015.

Le PTB commence en énonçant que « depuis plusieurs années, on remarque que le gouvernement présente l'immigration (...) comme un manque et comme un coût qui serait de plus en plus difficilement supportable pour la collectivité ». (E. PTB, 2). Cela donne le ton du point de vue du PTB sur l'ensemble de la politique migratoire et d'accueil du gouvernement en place. Pour eux, « cette politique d'accueil est irresponsable » (E. PTB, 4) et « de nombreux centres sont défailants au niveau de l'encadrement psycho-social » (E. PTB, 5). Ils vont même jusqu'à affirmer que la Belgique « n'est pas non plus dans le respect des droits de l'homme » (E. PTB, 6). Pour le représentant PTB, l'État fait diversion auprès de la population afin de « couper drastiquement dans les budgets et qui, avec ses mesures liées à l'accueil, met en péril tant l'État social que notre cohésion sociale » (E. PTB, 8). Pour lui, l'État ne cherche qu'à « soutenir une immigration taillée sur mesure pour le grand patronat » (E. PTB, 14). En outre, la privatisation de certaines structures d'accueil ne fait qu'ajouter « une pression supplémentaire sur les travailleurs de ces centres » (E. PTB, 30).

Le représentant du PS, quant à lui, concentre l'évaluation du dispositif relatif à l'accueil sur un public en particulier, celui des mineurs non accompagnés, qui ont dormi seuls dans le parc. « On ne peut pas être heureux de la manière dont il a fallu forcer l'organisation de l'accueil. (...) Il est effectivement un domaine très grave, celui des mineurs non accompagnés. » (E. PS, 11). Pour le PS, des alternatives existaient : « L'alternative, c'est de mettre des chiffres sur la table et de montrer qu'accueillir un nombre aussi peu important de migrants (...) ne déstabilise pas la population belge. (...) L'alternative, c'est de rappeler chacun à ses devoirs humanitaires, de rappeler chacun à ses devoirs par rapport aux conventions internationales. » (E. PS, 14). Le représentant du PS insiste sur l'idée déjà évoquée précédemment que la Belgique a violé un certain nombre de conventions internationales, que ce soit La Convention de Genève relative au statut des réfugiés ou les conventions internationales relatives aux droits de l'homme.

Le représentant du CDH se montre plus nuancé dans ses propos : « La moindre augmentation au niveau de l'afflux déstabilise le système parce que l'on est aux limites de la capacité d'accueil. » (E. CDH, 14). Cependant, son opinion s'énonce clairement en accusant le gouvernement d'avoir tardé à prendre des décisions : « Pour libérer des places d'accueil, il faut notamment des décisions. Le gouvernement fédéral s'obstine à limiter l'enregistrement des demandes. » (E. CDH, 14). Il ajoute encore que le politique a entretenu les préjugés vis-à-

vis de la population migratoire : « Le rôle du politique n'est pas d'entretenir les préjugés, mais au contraire de les déconstruire, d'apaiser, d'expliquer et d'informer. » (E. CDH, 16).

ECOLO se dirige également dans la même direction que ses amis de l'opposition. Selon le représentant que nous avons interrogé : « La politique menée aujourd'hui par le gouvernement Michel (...) va rendre impossible une intégration de qualité pour ces personnes. » (E. ECOLO, 4). La personne interrogée continue dans ce sens en insistant sur les difficultés d'intégration qui attendent les nouveaux arrivants suite aux changements en matière de politique d'accueil en Belgique. (E. ECOLO, 25).

Du côté du MR, le discours se trouve être complètement différent. Pour le représentant de ce parti, la politique menée en matière d'asile et migration présente plus de clarté que celles menées lors de précédentes législatures : « (...) l'accord de gouvernement actuel en matière d'asile et d'immigration (...) est une solution pour le moins logique. Cela permet d'avoir des procédures claires (...) et cela permet que le message soit clair également. Je pense qu'à ce niveau-là, c'est autant au bénéfice des personnes qui viennent nous rejoindre que des personnes qui vivent déjà sur le territoire. » (E. MR, 10). Selon la personne interrogée, la politique menée en matière d'accueil sur notre territoire a été productive : « (...) sur ce plan, (...) la mise en place hyper rapide d'un pré-accueil » (E. MR, 20). Dans ce sens, il est également « logique » (E. MR, 39) pour ce représentant de parti que les places d'accueil aient diminué avant la crise de l'accueil de 2015. Le représentant interrogé réaffirme son soutien au gouvernement actuel : « On a soutenu le gouvernement. » (E. MR, 55).

Bien que nous n'ayons pas pu interroger de vive voix l'un des représentants de la NVA, nous avons pu percevoir dans la note de politique générale concernant l'asile et la migration, rédigée par Theo Francken, que la NVA se satisfait des dispositifs mis en place. Tout au long de sa note, le secrétaire d'État pointe les bons chiffres de sa politique malgré quelques manquements logistiques au moment de l'afflux de migrants en 2015 (Note de politique générale, p. 7-8).

## **7. Responsabilité**

Sous cette catégorie, nous allons regrouper les différentes réactions des politiques face

à la crise de 2015 et les institutions auxquelles incombent la responsabilité de la crise.

Concernant la NVA, le représentant politique déclare qu'« à son initiative, le gouvernement a rapidement pris des mesures afin d'empêcher que le système d'asile ne s'effondre. Le gouvernement a ainsi accordé des moyens supplémentaires pour organiser l'accueil des demandeurs d'asile et pour traiter les demandes d'asiles. » (Note de politique générale, p. 9).

Pour le PTB, « les migrants tendent à être stigmatisés via des déclarations fracassantes et des récupérations de la part de certains responsables politique de la majorité fédérale. Cela, (...) permet de justifier le désinvestissement de l'État pour l'accueil des demandeurs d'asile et permet de remettre en question le droit international. (...) » (E. PTB, 2). Cela montre que le PTB tient l'État fédéral pour responsable de la crise de l'accueil en 2015. Selon lui, « la solidarité des citoyens et le travail du monde associatif ont donc dû gérer la crise à la place de l'État. La crise (...) a été le résultat d'une politique volontaire de désinvestissement. (...) » (E. PTB, 3). Notre interlocuteur va même plus loin en disant que : « la Belgique ne répond pas à ses obligations légales tant au niveau de la législation nationale qu'internationale. Il est donc normal qu'elle ait été condamnée et ce, à plusieurs reprises. » (E. PTB, 34).

Pour le CDH, le gouvernement belge a « préféré la politique du chiffre à une politique de qualité » (E.CDH, 3). Il n'a pas anticipé les événements, alors que ce parti avait interpellé le Fédéral « en lui indiquant que les places tampons ne suffiraient pas pour faire face à cet afflux. Le gouvernement a dû faire marche arrière et réouvrir des centaines de places en un temps limité. » (E., CDH, 7). Le représentant CDH conclut en disant que « le problème de l'asile ne pourra disparaître derrière les murs, (...) nous avons besoin d'une vraie politique d'asile commune et proactive. L'UE ne peut pas se recroqueviller en urgence, alors qu'elle sera confrontée dès demain à une nouvelle route migratoire. » (E. CDH, 22-23).

Pour le PS, la réponse de la Belgique à l'arrivée des migrants n'a pas été suffisante « puisqu'on a eu le parc Maximilien (...), je pense qu'on aurait pu accueillir les personnes qui sont arrivées sur notre territoire » (E. PS, 4). La responsabilité incombe par conséquent, pour le PS, au gouvernement uniquement : « Je vous signalerais que tout est volonté politique puisque nous sommes dans un État de droit qui est démocratique et donc par

conséquent les gouvernements gèrent, décident et disposent (...). Ce n'est pas la volonté du gouvernement actuel. » (E. PS, 6). Les propos de notre interlocuteur sont cependant nuancés par le fait qu'il a conscience que les décisions du fédéral viennent de l'Europe : « soutenu par des décisions européennes, totalement inconséquentes, incohérentes, qui ne sont pas du tout à la hauteur de ce que l'on peut espérer de l'Europe » (E. PS, 6). Pour le PS, il s'agit de repenser totalement la politique d'accueil en Belgique : « La dégradation en ce qui concerne la politique migratoire, quel que soit la majorité au pouvoir (...) en période de crise comme celle que nous connaissons (...), que l'on a fait évoluer en crise économique, amène généralement la population à un repli identitaire plus important. » (E. PS, 8). Selon la personne interrogée, « il y a un désengagement de l'État, il y a une privatisation de ses services. Mais là, c'est une véritable volonté de dire que ce genre de dispositif n'est pas une responsabilité de l'État. Je le déplore. » (E. PS, 8).

Pour le MR, la crise de 2015 n'était pas si « prévisible » et donc le MR n'incrimine personne. (E.MR, 9).

Pour ECOLO, ce qui est « ahurissant (...) et que la presse ne relève pas (...), c'est que depuis Di Rupo, donc le gouvernement Di Rupo et depuis Maggie De Block, (...), le secteur de l'accueil a été massivement désinvesti ». (E. Ecolo, 17). Pour ECOLO, l'idéologie de la NVA est seule responsable de la gestion de la crise de 2015 et de la privatisation des structures d'accueil : « La NVA estime que l'asile, comme n'importe quelle autre sphère de la vie publique, est privatisable. » (E. Ecolo, 27). En conclusion, le représentant ECOLO déplore l'accord signé entre l'Union européenne et la Turquie. Ce dernier estime que « c'est un accord indigne, honteux (...), que les migrants ne sont pas une marchandise qu'on échange contre de l'argent. La Turquie n'est pas un pays sûr, contrairement à ce que tout le monde dit. C'est une façon de se débarrasser contre de l'argent (...) d'un problème, que nous sommes face à une crise humanitaire et que l'Europe s'est battue sur la défense de points de vue humanistes. » (E. ECOLO, 35).

## **8. Conclusions partielles**

En conclusion de cette partie, après avoir décortiqué les paroles des personnes interrogées, toutes représentantes d'un parti politique, nous proposons de résumer et analyser

dans une perspective comparative les différentes positions des partis politiques.

Pour le PTB, le pouvoir fédéral est le premier à devoir être incriminé. En effet, en prenant ces décisions avec négligence, le gouvernement fédéral se serait ainsi montré laxiste sur ce dossier délicat. Cette négligence, selon notre interlocuteur du PTB, s'appuie sur l'argument que la crise serait due à un afflux sans précédent de demandeurs d'asile en Belgique. Or, pour ce parti, cet argument témoigne d'un manque réel de volonté politique. Ainsi, dans ce comportement du pouvoir fédéral, le PTB voit deux contradictions : non seulement le gouvernement fédéral a ignoré les prévisions préalables aux éventuels afflux de demandeurs d'asile, mais il a aussi diminué, contre toutes attentes, le budget de FEDASIL. Selon le PTB, cette inconséquence a largement porté préjudice aux capacités d'accueil de FEDASIL. Pour eux, c'est la raison du débordement constaté en 2015. Ils vont même jusqu'à imaginer une mise en scène de la part du gouvernement fédéral pour diviser la population belge et dissuader les primo-arrivants. La crise de 2015 est d'autant plus incompréhensible pour ce parti qu'en 2000, la Belgique était parvenue à gérer efficacement l'afflux de nouveaux arrivants. Ainsi, pour le PTB, gérer une telle crise demande un engagement sincère, une volonté politique et surtout beaucoup de sacrifices à consentir.

Quant à lui, le PS s'acharne d'emblée contre le sentiment de peur et de panique que l'opinion a montré par rapport à l'idée d'un envahissement massif du pays par des demandeurs d'asile. Cette fébrilité est surtout venue du fédéral qui n'a pas cherché à lutter contre les préjugés défendus par les membres de son gouvernement. Malheureusement, en 2015, selon notre interlocuteur du PS, le Fédéral a cherché à nous faire croire que nous faisons face à un phénomène nouveau, d'une extrême gravité, avec un amalgame flagrant fait entre migrants économiques et personnes fuyant la guerre. Par ailleurs, le PS observe aussi un désordre lié au manque de places d'accueil et incrimine la fermeture de centres d'accueil entre 2013 et 2015 à cause de la politique d'austérité budgétaire. Ici aussi, il est question de manque de volonté politique chez l'instance fédérale belge. Cependant, notre interlocuteur apporte une certaine nuance : selon lui, l'irresponsabilité constatée n'est pas imputable seulement au gouvernement en place en 2015, ni seulement à l'ensemble de la classe politique belge, mais également à l'UE en général. Le PS se concentre également sur le fait que l'État n'aurait jamais dû prendre la décision de privatiser l'accueil des migrants, à nouveau preuve du désengagement politique de l'État fédéral. Pour notre interlocuteur, quoi que la classe

politique décide maintenant, on imputera toujours à la Belgique de n'avoir pu gérer l'afflux de nouveaux arrivants et d'avoir délégué le problème à des structures privées.

À l'instar des autres partis d'opposition, ECOLO s'offusque également de la politique migratoire menée en Belgique. Selon notre interlocuteur, la crise telle qu'elle a été vécue en 2015 n'était ni plus ni moins qu'un des effets pervers de la mauvaise politique que la NVA a toujours prônée à l'égard de la présence étrangère en Belgique. Pour notre interlocuteur, ce parti nourrirait une vraie aversion à l'égard des étrangers en Belgique, sentiment soutenu par un racisme camouflé. Or, selon la ligne politique écologique, la Belgique gagnerait à mieux accueillir les étrangers sur son sol, surtout lorsque l'on connaît sa population très vieillissante. De ce fait, pour ce parti, les accords signés avec les dirigeants turcs pour bloquer les migrants depuis la Turquie est une véritable aberration. ECOLO ne peut donc partager une telle politique qu'elle trouve inique et injuste. Le parti, selon les dires du représentant interrogé, opterait pour une immigration maîtrisée avec une politique rationnelle, mais s'oppose fermement à la fermeture des frontières européennes.

Le CDH se positionne dans la même veine de désapprobation adoptée par tous les autres partis de l'opposition. Il trouve inacceptable que la Belgique soit tant éprouvée par l'afflux des migrants en 2015. Mais tout en fustigeant cette situation, notre interlocuteur accuse immédiatement la majorité au pouvoir, jugée irresponsable, et enrichie de préjugés sur les étrangers. La personne interrogée estime qu'à travers la crise de 2015, la Belgique n'a pas joué son rôle dans la solidarité que prône l'UE à l'égard des migrants. Pour lui, ce n'est pas parce que la NVA ne connaît pas le droit des étrangers, mais plutôt parce que ce parti cherche à le réduire « au minima » en instrumentalisant les migrants. Chose absurde et contradictoire pour le CDH : comment comprendre que le gouvernement ait continué à fermer des structures d'accueil, à réduire les subsides et à asphyxier des ASBL privées, alors que l'État était confronté à un afflux imprévisible ? Pour ce parti, la meilleure formule en la matière serait d'anticiper car le pays n'échappera pas à l'avenir à un tel afflux.

Contrairement aux partis de l'opposition dont l'unanimité est faite au sujet des ratés constatés lors de la crise de 2015, le MR cerne ce phénomène sous un angle tout à fait différent. En effet, le représentant interrogé est conscient qu'il y a eu une crise de l'accueil en 2015 mais ne donne pas les mêmes chiffres que les autres représentants de partis interrogés.

En effet, ce parti de la majorité au pouvoir estime que l'accueil a été bien géré en terme logistique. Aussi déplore-t-il la position alarmiste des différents partis de l'opposition. Par ailleurs, notre interlocuteur MR trouve que l'État a fait beaucoup d'efforts pour gérer la crise, en ouvrant de nouvelles perspectives, telle l'implication des structures privées dans l'accueil des demandeurs d'asile. L'essentiel ici, c'est que le MR se sent en phase avec les autres partis avec qui il gère les affaires fédérales, leur langage est commun. Une crise reste une crise, elle se gère comme telle.

La position de la NVA tranche d'avec celle des partis de l'opposition dans leur intégralité. En effet, en tant qu'entité dominante du gouvernement fédéral, doublé du nationalisme qu'on lui reconnaît, ce parti s'est montré plus ferme en matière d'immigration en Belgique. Si l'on fait référence à la note de politique générale que nous avons traitée dans ce travail, la NVA souhaite la réduction des capacités d'accueil et se félicite de l'accord signé entre l'UE et la Turquie en louant les résultats constatés sur le terrain. Cet accord amènera moins de nouveaux arrivants sur le territoire belge. En outre, la NVA prône les retours volontaires, et fera accompagner chaque convocation d'audition au CGRA par un tract reprenant les droits et les avantages d'un retour volontaire. Enfin, la NVA a réduit le statut de réfugié à un statut temporaire limité à 5 ans. Ce, bien que la majorité des observateurs et partis politiques belges pointe la fragilisation du statut de primo-arrivant et de son installation en Belgique.

## VII. DISCUSSION

---

L'objet de notre recherche était d'analyser la gestion de l'afflux de migrants qu'a connu la Belgique en 2015. En effet, le royaume s'est vu dans l'impossibilité de gérer le nombre de nouveaux arrivants et de pouvoir tous les accueillir dans des conditions décentes, faute de places dans les structures d'accueil existantes. Ces événements ont provoqué de vives réactions, tant dans la société civile que dans les médias et dans la sphère politique.

Nous avons nous-même été interpellés par cette problématique et nous nous sommes demandé pourquoi la Belgique représentée par l'État fédéral n'avait pas pu faire face à ces événements, qualifiés la plupart du temps comme une crise sans précédent.

Afin de répondre à ces questionnements, nous nous sommes d'abord intéressés dans la première partie de ce travail aux possibilités d'accueil des candidats à l'asile lorsqu'ils arrivent sur le territoire. Nous avons vu que l'État dispose d'une grande capacité d'accueil et que, outre l'institution fédérale FEDASIL, il existe des alternatives de logement pour ces publics nouvellement arrivés sur le sol belge. Cette première partie contextualisante nous a interpellé : pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas pu gérer cet afflux alors que les moyens existaient pour le pré-accueil de ce public ? Pour aller plus loin dans cette interrogation, nous nous sommes alors demandé si le Fédéral avait réellement voulu s'emparer du problème et de quelle manière ce problème public en devenir avait été amené sur l'agenda politique belge.

Nous nous sommes alors intéressés à la sociologie de l'action publique et plus particulièrement aux facteurs qui pouvaient intervenir dans la mise à l'agenda d'un problème public (Hassenteufel, 2014).

Dans l'objectif de mieux comprendre les controverses qui ont découlé de ces questions, nous avons interrogé les représentants des partis politiques belges pour connaître leur vision de cette problématique et expliquer sa mise à l'agenda politique au sein du gouvernement fédéral belge.

Ainsi, nous avons rencontré les décideurs politiques tant de la majorité que de

l'opposition. Il est à souligner, cependant, que nous n'avons pas pu rencontrer un membre de la NVA, celui-ci a refusé de nous rencontrer et nous a renvoyé à la note politique sur l'asile et la migration écrite par le secrétaire d'État à l'asile et à la migration, Theo Francken.

Au terme de nos entretiens et après analyse de ceux-ci, ce qui nous a frappé, c'est la variabilité des discours. Tous les partis politiques ont une vision ferme sur les événements de 2015 ; cette vision nous a semblé être liée à la ligne politique du parti dont ils sont les représentants. Pour la majorité au pouvoir (NVA/MR), l'afflux des migrants a été géré par le Fédéral de manière efficace avec les moyens dont disposait le gouvernement, et d'autres mesures ont été prises en urgence afin de faire face à cette crise. Ces partis ont beaucoup insisté sur les notions d'imprévu et d'urgence en parlant de la crise de 2015. Les partis d'opposition, quant à eux, fustigent le gouvernement en place. Selon eux, cette crise des migrants a été une catastrophe car l'État belge n'a pas su gérer la problématique au vu du manque de structures d'accueil. La conséquence directe de ce manquement a été que certains migrants ont campé au parc Maximilien, jouxtant l'Office des Étrangers, et ont été laissés à leur sort. Cette variabilité des discours tient sans doute au fait du jeu des partis politiques, d'attaquer l'autre selon le camp dans lequel on se trouve, celui de la majorité ou celui de l'opposition.

Comme nous l'avons mentionné dans notre cadre théorique, HASSENTEUFEL (2014) présente trois principes de sélection des problèmes publics en vue de la mise à l'agenda politique.

Le premier principe est l'intensité dramatique des événements liés à la problématique. Sur ce point, tous les politiques se sont montrés unanimes ; ils ont tous été interpellés par les catastrophes survenues en Méditerranée, par les campements dans les parcs, par le danger représenté par les passeurs et le trafic d'êtres humains.

Le second principe évoqué par HASSENTEUFEL (2014) est la nouveauté des événements. Pour le MR et la NVA, les partis de la majorité, les événements étaient imprévisibles, ce qui a retardé la mise à l'agenda et la prise de décision sur ces questions. L'opposition, quant à elle, pointe le caractère prévisible de l'arrivée massive de nouveaux arrivants et se réfère à des précédents qui ont eu lieu lors de législatures précédentes, qui

avaient déjà eu à traiter un tel afflux de personnes sur le territoire. En effet, pour les partis d'opposition, les conflits géopolitiques dans le monde auraient dû alerter le gouvernement en place afin de mettre sur pied des mesures préventives.

Le troisième principe pour la mise à l'agenda relève de l'adéquation entre la construction du problème politique et les valeurs dominantes du parti. Ainsi, la majorité libérale estime que la crise a été gérée de manière efficace. Elle a de plus été le point de départ d'un tournant dissuasif dans la politique migratoire belge et a amené à une externalisation de la prise en charge des personnes par des organismes d'accueil privés, ainsi qu'à la promotion du retour volontaire vers les pays d'origine. Les partis d'opposition reviennent sur la valeur humaniste d'offrir un accueil de qualité. Ceux-ci ne se sont pas retrouvés dans les décisions prises par le gouvernement en place.

Toutefois, au vu des controverses que l'on retrouve dans tous les discours politiques analysés tout au long de ce travail, le gouvernement n'a pu faire autrement qu'agir. Mais afin de rester dans sa ligne politique et être en accord avec les valeurs dominantes défendues par les partis au pouvoir, le gouvernement a principalement agi en terme logistique et non sur les thématiques de fond, de l'accueil en général et du suivi des candidats réfugiés.

Pour terminer cette partie, nous aimerions revenir sur les limites qu'un tel travail soulève. Tout d'abord, le nombre de personnes interrogées dans notre échantillon est faible. Les conclusions de notre travail auraient pu être enrichies et complétées par l'interview de politiques néerlandophones. En effet, nous avons axé notre travail sur des partis francophones. Ensuite, sans surprise, les discours des partis politiques, selon qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, ne se sont jamais croisés. L'opposition ne va jamais vers les partis de la majorité et la majorité ne s'avance pas vers l'opposition.

La seconde limite que nous pouvons pointer concerne le vocabulaire utilisé par les politiques. Les termes « migrants », « demandeurs d'asile », « sans papiers », « réfugiés », « primo-arrivants », etc., ne nous ont pas toujours permis de voir clair sur le public ciblé par les personnes interrogées. Nous avons opté dans notre travail pour des termes plus larges tels que « candidats à l'asile », « migrants » ou « nouveaux arrivants ».

La limite la plus grande de notre travail concerne sans doute le manque de recul pour parler du sujet. Tant de notre côté, en tant que chercheur, que du côté des politiques, nous avons senti que nous traitions d'un sujet d'actualité *chaud* encore très présent dans les médias. Au fur et à mesure de notre avancement, nous avons pu constater que la polémique ne cessait de rester sensible, rendant la prise de recul plus difficile.

En tant que travailleur social nous-même, le sujet de l'accueil des nouveaux arrivants en Belgique continue de nous interpeller. C'est pourquoi nous pensons que ce présent travail pourrait être poursuivi ultérieurement, lorsque les controverses seront apaisées. Pour ce faire, nous évoquons deux pistes de continuation. La première serait de s'intéresser à la politique restrictive menée par la NVA au départ des événements de 2015 et de savoir si ce parti politique a l'entière capacité de décision sur cette matière ou s'il est amené à poser ces décisions dans le cadre d'actions menées au sein de l'Union européenne. La seconde serait pour nous de comparer l'action du gouvernement fédéral actuel avec l'action d'une nouvelle législature, si de tels événements étaient amenés à se représenter.

## VIII. CONCLUSION

---

Les politiques nationales et internationales ont un impact important sur la question migratoire, tant au niveau des pays d'origine qu'au niveau des politiques d'accueil des pays qui reçoivent ces nouveaux arrivants.

Dans notre travail de recherche, nous nous sommes intéressés aux discours politiques en matière de structures d'accueil face à l'arrivée massive de migrants en 2015 sur le territoire belge.

En effet, grâce à notre cadre théorique, nous avons essayé d'abord de montrer comment un problème donné est choisi, sélectionné et ensuite mis à l'agenda politique.

Par la suite, nous avons mené des entretiens semi-directifs avec des représentants des partis politiques belges (majoritairement francophones) pour connaître leurs positions sur la crise de l'accueil des migrants en 2015.

De cette recherche, il ressort que la majorité au gouvernement fédéral est satisfaite de son action face à cette crise, alors que l'opposition dénonce un manque de volonté politique et d'anticipation au regard de pareilles situations. L'opposition critique également la majorité qui semble se déresponsabiliser de ses prérogatives en externalisant la politique d'accueil vers les pays hors Union européenne, telle la Turquie.

En tant qu'étudiant en sciences politiques et travailleur social dans le secteur de l'accueil des nouveaux arrivants en Belgique, cette problématique nous a interpellé. C'est ce qui nous a poussé à entreprendre cette recherche dans l'objectif de comprendre les mécanismes de fonctionnement du monde politique et plus particulièrement la manière dont les autorités publiques gèrent ces problèmes.

Nous avons observé que le chemin est encore long pour qu'apparaisse une politique volontariste et anticipatrice pour faire face à l'avenir à des crises comme celle de 2015. Nous pensons que, tant que les migrants seront considérés par certains politiques comme un danger

pour la société d'accueil, aucune alternative ne sera proposée pour privilégier l'intégration de ces nouveaux arrivants.

## **IX. BIBLIOGRAPHIE**

---

ASBL Le CIRÉ, *La privatisation de l'accueil des demandeurs d'asile*, Bruxelles, 2015.

H. BOUSETTA, J.-M. LA FLEUR et M. MARTINIELLO, « Permanence de l'utilitarisme », *Politique*, Bruxelles, 2016, pp. 28-31.

Croix-Rouge de Belgique, *Rapport annuel – Accueil des demandeurs d'asile*, 2015.

M. EDELMAN, *Political Language. Words that Succeed and Politicians that Fail*. New York, Academic Press, 1977.

T. FRANCKEN, *Note de politique générale Asile et Migration*, Bruxelles, 2016.

P. HASSENTEUFEL, *Les processus de mise sur agenda : sélection et construction des problèmes publics*, Paris, Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF), 2010.

P. HULLEBROECK et F. SANT'ANGELO, « La politique générale d'immigration et la législation sur les étrangers », in A. MORELLI, *Histoire des étrangers... et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Éd. Couleurs Livres, 1992.

P. LASCOUMES et P. LE GALÈS, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2012.

P. LASCOUMES et P. LE GALÈS, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presse de Sciences Po, 2004.

B. MANSY, « Réseau d'accueil, urgence et accompagnement », *MICMAG*, Bruxelles, 2011.

G. MAUZE, « Le défi des syndicats », *Politique*, Bruxelles, 2016. pp. 36-37.

A. MORELLI, *Histoire des étrangers... et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Éd. Couleurs Livres, 1992.

## Législation et documents politiques

Traité d'Amsterdam, 1997.

Loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, 1980.

Déclaration UE-Turquie, 18 mars 2016

## Sites internet

<http://www.caritasinternational.be/fr/projects/asile-migration/demandeurs-dasile/accueil-collectif/centre-daccueil-de-scherpenhevel/> (consulté le 18/04/2017).

<http://www.cire.be> (consulté les 14/04/2017 et 16/03/2018).

<http://fedasil.be/fr/content/asile-en-belgique> (consulté le 11/02/2017).

[https://justice.belgium.be/fr/themes\\_et\\_dossiers/enfants\\_et\\_jeunes/mineurs\\_etrangers\\_non\\_accompagne](https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/enfants_et_jeunes/mineurs_etrangers_non_accompagne) (consulté le 24/04/17).

[www.UNHCR.com](http://www.UNHCR.com) (consulté le 25/04/2017).

[https://www.rtf.be/info/dossier/drames-de-la-migration-les-candidats-refugies-meurent-aux-portes-de-l-europe/detail\\_56-centres-d-accueil-de-demandeurs-d-asile-en-belgique-comment-ca-marche?id=9080846](https://www.rtf.be/info/dossier/drames-de-la-migration-les-candidats-refugies-meurent-aux-portes-de-l-europe/detail_56-centres-d-accueil-de-demandeurs-d-asile-en-belgique-comment-ca-marche?id=9080846) (consulté le 03/10/2017).